

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

306th MEETING: 27 MAY 1948

306ème SEANCE: 27 MAI 1948

No. 75

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

(34 p.)

TABLE OF CONTENTS
Three Hundred and Sixth Meeting

	<i>Page</i>
86. Provisional agenda	1
87. Adoption of the agenda.....	1
88. Continuation of the discussion on the Palestine question	1

TABLE DES MATIERES
Trois-cent-sixième séance

	<i>Pages</i>
86. Ordre du jour provisoire.....	1
87. Adoption de l'ordre du jour.....	1
88. Suite de la discussion sur la question palestinienne	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the Official Records.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux Procès-verbaux officiels.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

THIRD YEAR

No. 75

TROISIEME ANNEE

No 75

THREE HUNDRED AND SIXTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 27 May 1948 at 2.30 p.m.*

President: Mr. A. PARODI (France).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

86. Provisional agenda (document S/Agenda 306)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question.

87. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

88. Continuation of the discussion on the Palestine question

At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Al-Asil, representative of Iraq; Mr. Malik, representative of Lebanon; Jamal Bey Hussein, representative of the Arab Higher Committee, and Mr. Eban, representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Council table.

The PRESIDENT (*translated from French*): I have only one document to communicate to the Security Council this afternoon. It is a letter signed by the representative of the Jewish Agency for Palestine, and is addressed to the President of the Security Council. It reads as follows:

"I have the honour to refer to the cablegram which was sent on your behalf on 22 May conveying the request of the Security Council that

TROIS-CENT-SIXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 27 mai 1948, à 14 h. 30.*

Président: M. A. PARODI (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

86. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 306)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne.

87. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

88. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Égypte; M. Al-Asil, représentant de l'Irak; M. Malik, représentant du Liban; Jamal Bey Hussein, représentant du Haut Comité arabe; et M. Eban, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT: La seule communication dont j'ai à faire part au Conseil, en ce début de séance, est une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Agence juive pour la Palestine et libellée en ces termes:

"J'ai l'honneur de me référer au câblogramme envoyé, en votre nom, le 22 mai, faisant connaître que le Conseil de sécurité demande que

our authorities 'give the work of the Truce Commission the assistance which it had not yet received', and especially that we should designate liaison officers to be at the disposal of the Commission for transmitting communications to us.

"I duly transmitted this cablegram to Mr. Shertok, Foreign Minister in the Provisional Government of Israel, from whom I have now received a reply. It is clear from this reply that a certain misunderstanding may have arisen which we are happily able to dispel.

"The following are the main extracts of Mr. Shertok's cablegram:

"The Jewish Agency maintained throughout the closest liaison with the Commission despite the personal perils involved. For example, on 15 May, at the behest of the Truce Commission, Major Vivian Herzog, the Jewish liaison officer, waited for twenty-four hours at the French Consulate, which was the Commission's headquarters, for the Arab liaison officer, with a view to discussing a cease-fire in Jerusalem. The Arab representative failed to present himself. On that occasion, the Consulate was heavily shelled by the Arabs, and three members of Major Herzog's party, including his driver, were wounded. At the end of the fruitless watch, Mr. Herzog had to crawl to safety. In these circumstances, I must respectfully suggest that any reproach against us in this matter would be undeserved.

"Major Herzog has now been detailed for urgent military duties, but Dr. Leo Kohn and Mr. Walter Eytan are now maintaining constant liaison with the Truce Commission regarding Jerusalem. Jerusalem, however, ceased to be the country's capital on 15 May and is physically isolated by Arab bombardment from all sides. The Tel Aviv-Jerusalem road is under our military control, but as it is continually attacked by Arabs, it is used only by military personnel for operational purposes.

"The seat of the Provisional Government of Israel is now in Tel Aviv where the governmental authorities will be happy to maintain liaison with the Truce Commission or with any other organ of the United Nations."

"I should be grateful if these assurances were brought to the attention of the Security Council.

(Signed) "Aubrey S. EBAN,
"Acting Representative, Provisional
Government of Israel."

I would add that a short report received from the French Consul in Jerusalem says that the Arabs are still shelling the new city and attacking the Jewish quarter in the Old City. In other parts of Jerusalem, positions seem to be unchanged.

nos autorités accordent à la Commission de trêve toute l'assistance qu'elle n'a pas encore reçue, et nous demandant en particulier de désigner des officiers de liaison qui seraient mis à la disposition de la Commission pour la transmission des communications à nous adressées.

"De la réponse que je viens de recevoir de M. Shertok, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire d'Israël, il ressort clairement qu'un malentendu, que nous sommes heureusement en mesure d'éclaircir, a pu se produire.

"Voici les principaux extraits du câblegramme de M. Shertok:

"L'Agence juive a constamment maintenu la liaison la plus étroite avec la Commission, en répit du danger personnel que cela comportait. C'est ainsi que, le 15 mai, à la demande de la Commission de trêve, le major Vivian Herzog, officier de liaison juif, a attendu durant vingt-quatre heures, au consulat de France, quartier général de la Commission à ce moment, l'officier de liaison arabe, dans le but de discuter de la cessation du feu à Jérusalem. Le représentant arabe n'est pas venu. Pendant ce temps, le consulat s'est trouvé soumis à un violent tir d'artillerie de la part des Arabes; trois membres du groupe du major Herzog, y compris le chauffeur de celui-ci, ont été blessés. A la fin de cette attente infructueuse, le major Herzog a dû ramper pour se mettre en lieu sûr. Dans ces circonstances, je crois devoir dire respectueusement que tout reproche à notre égard est immérité.

"Le major Herzog a maintenant été détaché et chargé de fonctions militaires importantes. Mais le Dr Léo Kohn et M. Walter Eytan entretiennent une liaison constante avec la Commission de trêve au sujet de Jérusalem. Toutefois, Jérusalem a cessé d'être la capitale du pays le 15 mai et se trouve matériellement isolée du fait des bombardements arabes. Nous sommes maîtres de la route de Tel-Aviv à Jérusalem au point de vue militaire, mais cette route est continuellement attaquée par les Arabes. Elle n'est, en conséquence, utilisée par nous qu'en vue d'opérations militaires.

"Le siège du Gouvernement provisoire d'Israël se trouve actuellement à Tel-Aviv, où les autorités gouvernementales seront heureuses de maintenir la liaison avec la Commission de trêve ou tout autre organe des Nations Unies."

"Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces circonstances à la connaissance du Conseil de sécurité.

(Signe) "Aubrey S. EBAN,
"Représentant par intérim du Gouvernement
provisoire d'Israël."

J'ajoute à cette communication une courte information reçue du consul de France à Jérusalem, et selon laquelle l'artillerie arabe continue le bombardement de la Ville nouvelle et que l'attaque continue contre le quartier juif de la Ville vieille; les lignes paraissent stables dans les autres secteurs de Jérusalem.

Last night we heard a communication [*document S/792*] from the representative of Iraq which constituted a reply to the Council's resolution [*document S/723*]. I think it would be useful if the representatives of the Arab States, and the representative of Iraq in particular, were to clarify the exact meaning of that reply. I should like them to give an explanation now, if they are in a position to do so.

Mr. AL-ASIL (Iraq): In my opinion the statement which I presented is quite clear, unless possibly the last paragraph may require a word or two of explanation. With the permission of the President, I shall read it:

"In conclusion, I am directed to state in the name of all the Arab States that those States, being anxious to restore peace to Palestine and willing to co-operate with the Security Council for such an endeavour, are of the opinion that the resolution of the Council of April 17 should be observed in order that the cease-fire should not be a lull working for more bitter fighting. The cease-fire at the present does not guarantee either to the Arabs of Palestine or to the neighbouring Arab States the safety they are seeking. And yet, being anxious to realize the purpose of the efforts of the Security Council, namely, the arrival at a just solution and a lasting peace, I am authorized to inform you that the Political Committee of the Arab League is ready to study within a time limit of forty-eight hours any suggestion which the Security Council may make to them along the line of a solution of the Palestine problem." [305th meeting]

My understanding of this is that the Political Committee of the Arab League is usually composed of the Foreign Ministers of the Arab States, and I understand that the time limit of forty-eight hours indicates that the Foreign Ministers would continue to sit at Amman waiting for any suggestions to be made by the Security Council.

I believe I am not in a position to add anything else, except to say that I think this explanation makes the position quite clear.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I shall be glad to comply with the President's request for some clarification of the statement made yesterday on behalf of the Arab States. Before doing so, however, I should like to read to the Security Council a cablegram which I received yesterday from the Prime Minister of Egypt, Nokrashy Pasha:

"Two Zionists were arrested in the vicinity of the Egyptian army encampment at Gaza. On being interrogated they stated that they have received orders from Mosche, officer commanding Dorot settlement, to throw typhoid and dysentery microbes into drinking water used by Egyptian troops. They made a written statement to this effect. They stated that they threw the

Nous avons entendu hier soir une communication du représentant de l'Irak [*document S/792*], qui était une réponse à la résolution du Conseil de sécurité [*document S/723*]. Il me semble qu'il aurait été utile que les représentants des pays arabes, et en particulier le représentant de l'Irak, nous donnent certains éclaircissements sur le sens exact de cette réponse. Je souhaiterais que, s'ils sont en état de le faire, ils veuillent bien nous présenter ces explications.

M. AL-ASIL (Irak) (*traduit de l'anglais*): A mon avis, la déclaration que j'ai faite est parfaitement claire. Peut-être le dernier paragraphe demande-t-il un ou deux mots d'explication; aussi, avec la permission du Président, vais-je le lire.

"En conclusion, je suis chargé de déclarer, au nom de tous les Etats arabes, que ces derniers, vivement désireux de rétablir la paix en Palestine et de coopérer avec le Conseil de sécurité à cette fin, sont d'avis qu'il conviendra de respecter la résolution du Conseil en date du 17 avril, afin que la suspension d'armes ne soit pas le prélude à de nouveaux combats plus après. A l'heure actuelle, une suspension d'armes ne garantit, ni aux Arabes de Palestine, ni aux Etats arabes voisins la sécurité qu'ils recherchent. Et pourtant, vivement désireux d'assurer le succès des efforts du Conseil de sécurité, c'est-à-dire de trouver une solution équitable et une paix durable, le Comité politique de la Ligue arabe m'a autorisé à vous faire savoir qu'il est prêt à étudier, dans un délai de quarante-huit heures, toutes suggestions que pourrait lui soumettre le Conseil de sécurité en vue de trouver une solution au problème de Palestine." [305ème séance]

Mon interprétation de ce document est que le Comité politique de la Ligue arabe est habituellement formé des Ministres des affaires étrangères des Etats arabes, et j'en conclus que le délai de quarante-huit heures indique que les Ministres des affaires étrangères continuent à siéger à Amman, et attendent des suggestions du Conseil de sécurité.

Je ne crois pas être en position d'ajouter quoi que ce soit à cela, sinon que je crois que cette explication définit clairement la situation.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je suis heureux de pouvoir donner satisfaction au Président qui a demandé des éclaircissements sur la déclaration qui a été faite hier au nom des Etats arabes. Avant de le faire, j'aimerais cependant donner lecture au Conseil de sécurité d'un câblogramme que j'ai reçu hier du Premier Ministre d'Egypte, Son Excellence Nokrashy Pacha.

"Deux sionistes ont été arrêtés à proximité du camp de l'armée égyptienne à Gaza. Au cours de leur interrogatoire, ils ont déclaré qu'ils avaient reçu de Mosche, officier commandant la colonie de Dorot, l'ordre de verser dans l'eau potable utilisée par les troupes égyptiennes des microbes de la typhoïde et de la dysenterie. Ils ont signé une déclaration à ce sujet. Ils déclarent

microbes into the well north of Gaza. The water flask used for the purpose was found on one of the men arrested, while the other confessed he threw a bottle full of these microbes into the water."

A few days ago I received a letter which I dismissed as nonsense. However, as it has a certain connexion with this cablegram, I am going to quote a few passages from it now. The letter is signed by a Jew named Frank I. Hogan. Mr. Hogan in this letter claims that the predictions of the Bible confirm the statements which he makes. He says:

"It (the Bible) also predicts that the Egyptians shall die from a plague. Why not use modern bacterial warfare and spew from aeroplanes this deadly germ over Egypt and the surrounding Arab countries and thus decimate these people before they get started?"

In another paragraph, Mr. Hogan says:

"It is also predicted in the Bible that the heathen king of the stranger shall be killed. This is probably Abdullah Ben-Hashmonea, descendant of the infamous Herod, conqueror of the family of Judas Maccabeas."

This is not true; the Bible does not predict any such thing.

Here is another statement contained in the letter:

"The 'heathen', which means the modern Arabs (Christian or Moslem or both) shall be utterly smashed by the right arm of Judah of Israel, which is the princely name of Jacob, son of Isaac . . .

"It is also predicted that the Syrians and Egyptians will be taken as 'captives' or slaves. The Bible also predicts the invasion of Palestine through Gaza and through Jericho."

I believe it would be useful for the Security Council to take note of the telegram which I quoted regarding the bacterial warfare and to obtain some information about it.

Now I should like to give some explanations of the statement made yesterday by the representative of Iraq. It may be helpful for the Security Council to know what was intended by certain paragraphs of that statement.

In the first place, it can be seen from the statement that the Arabs did not reject the cease-fire order for Palestine. On the contrary, they expressed their readiness to enter into negotiations with regard to a just solution of the matter. The Arab States affirmed that they were ready to cease fire on the basis of the resolution adopted by the Security Council on 17 April 1948 [document S/723]. They were ready to accept the truce under the conditions set forth by the Security Council. Communications from the Arab States and from the Arab Higher Committee were sent to the Security Council by the

avoir jeté ces microbes dans le puits situé au nord de Gaza. Le récipient utilisé dans ce but a été trouvé sur l'un des hommes arrêtés. L'autre a avoué avoir jeté dans l'eau une bouteille pleine de microbes."

Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre à laquelle je n'ai attaché aucune importance, la considérant comme absurde. Cependant, comme elle a certaines relations avec ce câblegramme, je vais en citer quelques passages. La lettre est signée par un Juif du nom de Frank I. Hogan. M. Hogan prétend dans cette lettre que les prédictions de la Bible confirment les déclarations qu'il fait. Il écrit:

"La Bible prédit également que les Egyptiens mourront de la peste. Pourquoi ne pas utiliser la forme moderne de la guerre bactériologique et, au moyen d'avions, ne pas répandre ce germe meurtrier sur l'Egypte et les pays arabes avoisinants, décimant ainsi ces peuples avant qu'ils ne se mettent en marche?"

Dans un autre paragraphe, M. Hogan écrit:

"Il est également prédit dans la Bible que le païen, roi de l'étranger, doit être tué. Celui-ci est sans doute Abdullah Ben-Hashmonea, descendant de l'infâme Hérode, bourreau de la famille de Judas Maccabée."

Ceci est inexact; la Bible ne contient pas cette prédiction.

Voici une autre déclaration contenue dans cette lettre:

"Les païens, ce qui signifie les Arabes actuels (chrétiens ou mahométans ou tous ensemble), seront pulvérisés par le bras droit de Judah d'Israël, qui est le nom princier de Jacob, fils d'Isaac . . .

"Il est également prédit que les Syriens et les Egyptiens seront emmenés comme captifs ou esclaves. La Bible prédit également l'invasion de la Palestine, par Gaza et Jéricho."

Je crois qu'il serait utile que le Conseil de sécurité prenne note du télégramme que j'ai cité et qui a trait à la guerre bactériologique et qu'il demande des renseignements à ce propos.

J'aimerais donner maintenant quelques explications sur la déclaration faite hier par le représentant de l'Irak. Il peut être utile au Conseil de sécurité de savoir ce qu'impliquent certains paragraphes de cette déclaration.

En premier lieu, l'on peut voir par cette déclaration que les Arabes n'ont pas rejeté l'ordre de cesser le feu en Palestine. Au contraire, ils font connaître qu'ils sont prêts à engager des négociations en vue d'arriver à une solution équitable de la question. Les Etats arabes déclarent qu'ils sont prêts à cesser le feu sur la base de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 17 avril 1948 [document S/723]. Ils sont prêts à accepter la trêve dans les conditions énoncées par le Conseil de sécurité. Des communications émanant des Etats arabes et du Haut Comité arabe ont été remises au Conseil de sécurité par le Haut

British High Commissioner. After receiving a communication from my own Government and from other Arab States, I stated clearly in a meeting of the Security Council that the Arab States were ready to accept the truce. [282nd meeting]. I stated this in the First Committee of the second special session of the General Assembly, and in a plenary meeting of the General Assembly.

In its resolution, the Security Council imposed certain conditions for a truce upon the Arabs and the Jews. The Arabs accepted all of the conditions. One of the most important conditions was that all political activity should be stopped. That was the reason, as was said yesterday in the statement submitted by the Arab States, why the Arabs refrained, at the termination of the Mandate, from proclaiming an Arab State or a Palestinian State in Palestine. The Arabs refrained from taking that step in conformity with the truce resolution adopted by the Security Council, but the Jews took that step and proclaimed their State one minute after the termination of the Mandate. As was stated yesterday by the representative of Iraq, on behalf of the Arab States, the Arabs respected the Security Council resolution which stated that they should refrain from any political activity.

This condition of the Security Council resolution was confirmed by the General Assembly in the resolution adopted on 14 May 1948.¹ Part I of this resolution states:

"The General Assembly . . . Strongly affirms its support of the efforts of the Security Council to secure a truce in Palestine and calls upon all Governments, organizations and persons to cooperate in making effective such a truce."

That is the truce proposed by the Security Council, which orders that no political activity should be undertaken. There was also an agreement, and certain articles were prepared and sponsored by the delegation of the United States, to the effect that no proclamation of a State, either in a part of Palestine or in the whole of Palestine, should be made, and that no demand or request for the recognition of any such State should be accepted. This was submitted to the Arabs, who accepted it and refrained from taking any step against it. Why did not the Jews do the same? This is one point to which I would draw the attention of the Security Council; it was contained in the reply given by the Arab States yesterday.

A third point to which I would call attention is that the Holy Places in Palestine are not in danger. The Holy Places of Palestine are holy to the Arabs, to the Jews, to Moslems and Christians alike, and they care for them more than anybody else in the world. If there is any attack

¹ See *Official Records of the second special session of the General Assembly*, Supplement No. 2, resolution 186 (S-2).

Commissaire britannique. Après avoir reçu une communication de mon propre Gouvernement et d'autres Etats arabes, j'ai déclaré de la façon la plus claire, au cours d'une séance du Conseil de sécurité, que les Etats arabes étaient prêts à accepter la trêve [282ème séance]. J'ai répété cela devant la Première Commission de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale et au cours d'une séance plénière de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité, dans sa résolution, met certaines conditions à une trêve entre les Arabes et les Juifs. Les Arabes ont accepté toutes ces conditions. L'une des conditions les plus importantes de cette trêve était que toute activité politique devait cesser. C'est la raison pour laquelle, comme il a été dit hier dans la déclaration soumise par les Etats arabes, les Arabes se sont abstenus, à l'expiration du mandat, de proclamer en Palestine un Etat arabe ou un Etat palestinien. Les Arabes, conformément à la résolution de trêve adoptée par le Conseil de sécurité, se sont abstenus d'agir, mais les Juifs ont pris une mesure et proclamé leur Etat, une minute après l'expiration du mandat. Comme l'a déclaré hier le représentant de l'Irak, au nom des Etats arabes, les Arabes ont respecté la résolution du Conseil de sécurité qui leur demandait de s'abstenir de toute activité politique.

Cette condition, énoncée dans la résolution du Conseil de sécurité, a été confirmée par l'Assemblée générale dans la résolution qu'elle a adoptée le 14 mai 1948¹. La première partie de cette résolution déclare:

"L'Assemblée générale . . . Affirme énergiquement qu'elle soutient les efforts du Conseil de sécurité tendant à la conclusion d'une trêve en Palestine et fait appel à tous Gouvernements, organisations et individus, pour qu'ils collaborent à rendre cette trêve effective."

Voilà la trêve proposée par le Conseil de sécurité, et qui ordonne qu'aucune activité politique ne soit entreprise. Il existait également un accord, dont certains articles ont été préparés et patronnés par la délégation des Etats-Unis, et selon lequel aucun Etat, que ce soit dans une partie de la Palestine ou dans la Palestine tout entière, ne pourrait être proclamé et aucune demande ou requête pour la reconnaissance d'un de ces Etats ne pourrait être acceptée. Ceci a été soumis aux Arabes, qui l'ont accepté et se sont abstenus de prendre aucune mesure contraire. Pourquoi les Juifs n'ont-ils pas fait de même? Ceci est un point sur lequel j'appelle l'attention du Conseil de sécurité; il est contenu dans la réponse donnée hier par les Etats arabes.

Un troisième point sur lequel j'ai déjà attiré l'attention, c'est que les Lieux saints de Palestine ne sont pas en danger. Les Lieux saints de Palestine sont également sacrés pour les Arabes et pour les Juifs, pour les musulmans et les chrétiens, et ils y attachent plus de valeur que qui

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, Supplément No 2, résolution 186 (S-2).

now, the Jews are taking those Holy Places as fortifications, and have assembled in some of them.

Another point to which I should like to draw attention is that the Arab States considered that the Security Council might make provisions in the very near future for solving the problem of Palestine. It is not merely a matter of a cease-fire; we shall have to consider something final. A cease-fire does not now mean anything to the Arabs, but it means everything to the Jews; it will enable them to stabilize their position and substantiate the State which they have proclaimed under the recommendations of the General Assembly of November last² which, as I have said, the Arabs did not accept.

If the new resolution of the General Assembly in regard to the cease-fire order is meant to imply an unconditional cease-fire, certainly the Arabs could not accept it, but they accept the conditional cease-fire order of the Security Council adopted on 17 April last and they still stick to that. They request the Security Council to take measures along the lines of a conditional cease-fire which, according to their statement, they would be ready to accept.

Mr. EBAN (Jewish Agency for Palestine): I am reluctantly impelled to make a comment on the remarkable pronouncement of the representative of Syria on the matter of well-poisoning. The Egyptian Government and the Syrian Government have now chosen to associate themselves with the most depraved tradition of medieval anti-Semitic incitement.

The Security Council, we are convinced, will not wish to become a tribunal for recitations from the *Protocols of the Elders of Zion* offered from the words of Dr. Goebbels. We hope that the Security Council will be interested not in this contemptible incitement, but in the reality of bombs and shells falling on Jerusalem and Tel Aviv at this moment.

In the second part of his remarks, the representative of Syria referred to a truce resolution passed by the Security Council on 17 April. The representative of Syria misquoted that truce resolution of 17 April by suppressing its most essential and operative provision, for no resolution has ever been adopted by the Security Council calling for abstention from political activity. There has been a resolution adopted by the Security Council calling for abstention from political activity until such time, and only until such time, as the General Assembly had ceased to deliberate the question of the future government of Palestine.

² See *Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions, No. 181 (II)*.

que ce soit dans le monde. S'il sont attaqués maintenant, les Juifs utiliseront ces Lieux saints comme retranchements: ils se sont déjà rassemblés dans certains d'entre eux.

Un autre point sur lequel je voudrais attirer l'attention est que les Etats arabes considéraient que le Conseil de sécurité pourrait, dans un très proche avenir, prévoir des dispositions pour résoudre le problème de la Palestine. Il ne s'agit pas simplement de cesser le feu; nous devons envisager quelque chose de définitif. "Cesser le feu" ne signifie en ce moment rien pour les Arabes, mais signifie tout pour les Juifs; cela leur permettrait d'établir solidement leurs positions et de donner une réalité à l'Etat qu'ils ont proclamé selon les recommandations de l'Assemblée générale de novembre dernier², recommandations que les Arabes n'acceptent pas, comme je l'ai déjà dit.

Si la nouvelle résolution de l'Assemblée générale relative à l'ordre de cesser le feu doit être considérée comme impliquant qu'il faut cesser le feu sans conditions, les Arabes ne peuvent certainement pas l'accepter, mais ils acceptent l'ordre de cesser le feu conditionnel adopté par le Conseil de sécurité le 17 avril dernier, et ils s'y tiennent. Ils demandent donc au Conseil de sécurité de prendre des mesures revêtant le caractère d'un ordre de cesser le feu conditionnel que, selon leur déclaration, ils sont prêts à accepter.

M. EBAN (Agence juive pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*): Je suis forcé, bien malgré moi, de présenter quelques observations sur l'étonnant exposé qu'a fait le représentant de la Syrie sur la question de l'empoisonnement des puits. Le Gouvernement égyptien et le Gouvernement syrien ont pris maintenant le parti d'adopter les pratiques les plus dépravées de propagande antisémite héritées du moyen âge.

Le Conseil de sécurité, nous en sommes convaincus, n'entend pas devenir un tribunal, auquel on présenterait des passages des fameux *Protocoles des Sages de Sion*, extraits des œuvres de Dr Goebbels. Nous espérons que le Conseil de sécurité n'accordera aucune attention à cette propagande méprisable, mais qu'il considérera la réalité des bombes et des obus qui s'abattent en ce moment sur Jérusalem et Tel-Aviv.

Dans la seconde partie de son intervention, le représentant de la Syrie a cité la résolution de trêve adoptée par le Conseil de sécurité le 17 avril. Le représentant de la Syrie a cité d'une façon inexacte cette résolution de trêve en date du 17 avril, en supprimant sa disposition exécutoire la plus importante. Le Conseil n'a jamais adopté une résolution demandant que les parties s'abstiennent de toute activité politique. Le Conseil de sécurité a adopté une résolution demandant que l'on s'abstienne de toute activité politique jusqu'à un moment donné, et seulement jusqu'à ce moment-là, car l'Assemblée générale avait alors cessé de débattre la question du Gouvernement futur de la Palestine.

² Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions, Nos 181 (II)*.

And by a certain explicit time condition, the Security Council positively implied that no standstill was to be envisaged after that date. In other words, there is no resolution adopted by the Security Council, to which the action of the Jews of Palestine in proclaiming their State on 15 May, is in any sense at all in contradiction.

It was a fitting conclusion to that unusual utterance that it ended with the statement that the Holy Places are not in danger at a time when bombs and shells are falling thick and fast about those very places.

What we have had, therefore, is, first, an anti-Semitic libel; secondly, a misquotation of the Security Council's resolution; and thirdly, a statement that the Holy Places are safe, a statement which, in the light of all our information, surely discredits itself.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): A rather peculiar situation has arisen. On 17 May, the United States representative submitted a resolution [*document S/749*] providing, among other things, for the cessation of military operations within thirty-six hours. This resolution as amended [*document S/773*] was not adopted until 22 May [*302nd meeting*]. It took many days to discuss the resolution and to take a decision calling for the cessation of military operations within thirty-six hours.

The thirty-six hours elapsed, and there was no cease-fire. Another time limit was set, this time forty-eight hours, and the same thing happened again. Today is 27 May; ten days have passed and the Security Council faces the same situation as it did on 17 May.

What can the Security Council do today? It can only note the same situation as it did on 17 May, namely, that an armed struggle is taking place in Palestine as a result of the unlawful invasion by a number of States of the territory of Palestine, which does not form part of the territory of any of the States whose armed forces have invaded it. The situation is the same today as it was on 17 May, the only difference being that the number of casualties and the amount of destruction are greater today than they were then.

We are faced with a very peculiar situation: it is not the Security Council which dictates a line of conduct to the States which have unlawfully invaded the territory of another State with their armed forces, nor is it the Security Council which dictates the terms with regard to the time of the cease-fire, but it is the invading States which impose that line of conduct and those terms upon us. First they demanded a time-limit of forty-eight hours. Yesterday we received another note asking for another forty-eight hours.

Et par cette clause explicite de délai, le Conseil de sécurité implique précisément qu'aucune immobilisation de la situation ne devait être envisagée après cette date. En d'autres termes, il n'existe aucune résolution du Conseil de sécurité avec laquelle les mesures prises par les Juifs de Palestine, proclamant leur Etat, le 15 mai, soient en contradiction.

Il est normal que ce discours surprenant se termine en conclusion par une déclaration selon laquelle les Lieux saints ne sont pas en danger, au moment où les bombes et les obus pleuvent dru sur ces mêmes lieux.

Nous avons donc entendu, premièrement, des paroles diffamatoires et empreintes d'antisémitisme, deuxièmement, une interprétation tendancieuse de la résolution du Conseil de sécurité; et, troisièmement, une déclaration selon laquelle les Lieux saints sont préservés, déclaration qui, comparée à ce que nous savons, se discrédite d'elle-même.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Nous avons affaire à une situation fort étrange. Le 17 mai, le représentant des Etats-Unis a introduit une résolution [*document S/749*] qui prévoyait notamment la cessation des hostilités dans les trente-six heures. Cette résolution, avec des amendements [*document S/773*], n'a été adoptée que le 22 mai [*302ème séance*]. En effet, nous avons dû discuter pendant plusieurs jours avant de pouvoir adopter cette résolution sur une cessation des hostilités dans les trente-six heures.

Ces trente-six heures se sont écoulées, mais les opérations militaires n'ont pas cessé. Nous avons alors fixé un nouveau délai — cette fois-ci de quarante-huit heures — mais le résultat a été identique. Nous sommes aujourd'hui le 27 mai. Dix jours se sont écoulés depuis le 17, mais le Conseil de sécurité se trouve toujours dans la même situation.

Que peut faire aujourd'hui le Conseil de sécurité? Il peut, tout au plus, réitérer la constatation qu'il a faite le 17 mai, à savoir qu'il se déroule en Palestine des opérations militaires; ces opérations ont été provoquées par un certain nombre d'Etats dont les troupes ont illégalement envahi le territoire palestinien, alors que ce territoire n'appartient à aucun desdits Etats. Ce qui était vrai le 17 mai l'est encore maintenant, avec la seule différence que le nombre des victimes a augmenté, et qu'il y a eu de nouvelles destructions.

Nous sommes, je le répète, en présence d'une situation fort étrange. Ce n'est pas le Conseil de sécurité qui impose ses conditions aux Etats dont les troupes ont pénétré illégalement sur un territoire étranger; ce n'est pas lui non plus qui fixe la date de la cessation des hostilités. Ce sont au contraire les Etats dont les forces armées ont pénétré en Palestine qui nous dictent leurs conditions et nous imposent la ligne de conduite à adopter. Tout d'abord, ils n'ont demandé qu'un délai de quarante-huit heures, mais hier, ils ont

In all probability, these requests for forty-eight hours will be repeated time after time.

Obviously there is a game going on. Concealed behind this striving for delays, which are invariably obtained with success, there are military and political schemes which are using the time factor as a screen in order to achieve certain military and political aims. Meanwhile, Arabs and Jews are destroying one another. Every day of the conflict more and more Jews and Arabs are being wiped out. I should like to point out that this reveals the fatal character of the policy of certain circles in a number of Arab States, which are not really defending the national interests of the Arab people but the imperialistic interests of the British Empire, which interests, of course, have nothing in common with those of the peoples of the Near East.

The Government of the United Kingdom declares that it can end its participation in the military operations—I stress the word “participation”, because the United Kingdom is practically taking part in the military operations against the Jewish State—that it can discontinue the supply of money, arms, officers et cetera, to the Arabs whose armed forces are now invading the territory of Palestine, only if a decision to that effect is adopted by the United Nations. This means, presumably, if there is a decision by the Security Council condemning the action of the Arabs.

However, the role of the United Kingdom in the Security Council is not a passive one; the representative of the Government of the United Kingdom on the Security Council is no outside observer. On the contrary, he is exceptionally active in trying to prevent the Council from adopting such a resolution, and he has ample opportunity to hold up a decision when this question is about to be settled, or at least to exercise an influence in further delaying or even frustrating the solution of this problem.

It is difficult to understand the policy of the Government of the United Kingdom. On one hand, it is doing its utmost to prevent the Security Council from adopting a decision condemning the operation of the armed forces invading the territory of Palestine, while on the other, we are told that if such a decision were adopted, the United Kingdom would cease to give its aid to the armed forces of the invaders. It is a strange policy indeed. We hear it stated that we should await the results of the talks on the Palestine question which are now said to be taking place between the Governments of the United Kingdom and the United States. But all this has been going on for some time. We have no assurance that these talks will soon be crowned with success, let alone with what kind of success. The only thing that is certain is that Jews and Arabs are slaughtering one another at the present time. It is quite possible that attempts are being made to reach a new agreement at the expense of the Jewish and Arab peoples. But

présenté une nouvelle demande: ils veulent encore quarante-huit heures. Et il est fort probable que, bien des fois encore, ils nous demanderont un semblable délai.

Ce jeu est clair. Derrière ces demandes de délai — qui ont, du reste, toujours été satisfaites — il y a des calculs d'ordre militaire et politique. On cherche à gagner du temps afin d'atteindre ainsi certains objectifs politiques et militaires. Pendant ce temps, les Juifs et les Arabes continuent à s'entre-tuer. Plus ce conflit se prolonge, plus il y a de victimes parmi les Juifs et les Arabes. Je voudrais signaler à ce propos que c'est là le résultat de la politique néfaste de certains milieux influents dans les Etats arabes. Loin de défendre les intérêts nationaux de leurs peuples, ces milieux servent en réalité les intérêts de l'Empire britannique, qui n'ont rien de commun avec les aspirations véritables des peuples arabes du Proche Orient.

Le Gouvernement du Royaume-Uni déclare qu'il cesserait de prendre part aux opérations militaires contre l'Etat juif — j'insiste sur l'expression “prendre part aux opérations militaires”, car ce Gouvernement participe effectivement aux hostilités — et qu'il renoncerait à envoyer des fonds, des armes, des officiers, etc., aux Arabes dont les troupes ont pénétré en Palestine, uniquement au cas où l'Organisation des Nations Unies adopterait une décision sur cette question; ces déclarations font sans doute allusion à une résolution dans laquelle le Conseil de sécurité condamnerait la conduite des Arabes.

Toutefois, le Royaume-Uni joue, comme vous le savez, un rôle actif au Conseil de sécurité. Loin d'être un observateur désintéressé, le représentant du Gouvernement du Royaume-Uni fait tout son possible pour empêcher le Conseil d'adopter cette résolution. Le représentant du Royaume-Uni dispose de plus d'un moyen pour freiner toute décision sur cette question au moment où il s'agira de la trancher définitivement. Il pourra faire retarder cette décision ou même la saboter complètement.

Il est difficile de comprendre la politique du Gouvernement du Royaume-Uni. D'une part, il fait tout son possible pour empêcher le Conseil de sécurité d'adopter une résolution condamnant les forces armées qui ont pénétré en Palestine. Mais, d'autre part, il déclare que, si cette condamnation était prononcée, le Royaume-Uni cesserait d'aider les troupes qui ont envahi ce pays. C'est là une politique assez étrange. On entend dire qu'il faudrait attendre les résultats des négociations sur la question palestinienne qui se dérouleraient entre les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Mais tout cela dure déjà depuis fort longtemps. Nous ne sommes pas convaincus que ces négociations aboutiront bientôt, et nous ignorons d'ailleurs quels en seront les résultats. Mais une chose est certaine: c'est que, dans l'intervalle, les Juifs et les Arabes continuent à s'entre-tuer. Peut-être s'agit-il d'une nouvelle tentative en vue d'arriver à un accord dont les peuples juif et arabe feraient les frais. Le Conseil de sécurité ne saurait temporiser davantage; il

the Security Council cannot wait; it must take definite measures to put an end to the fighting now going on in Palestine.

There is also the disconcerting fact that United States materials and other supplies are being sent through the agency of the United Kingdom to aid the armed forces now invading the territory of Palestine and waging war against the State of Israel. I repeat that this is a disconcerting fact and it has been noted by the Press of the whole world, including that of the United States. I think the Security Council should put an end to its passive attitude in regard to what is happening in Palestine. We must take more energetic and more effective steps. It is evident today that the resolution we adopted calling for the cessation of hostilities within a time limit of thirty-six hours—later extended to forty-eight hours—was ineffectual. It was not accepted by one of the parties. The Security Council cannot now avoid taking a new and more effective decision which may help to put an end to the present grave situation in Palestine.

Jamal Bey HUSSEINI (Arab Higher Committee): For over thirteen centuries, with but short interruptions, the seven Arab States of the Arab League have been connected with Palestine by ties of race, nationality, language and tradition. During these centuries, the present Arab States and Palestine have been comprised within one boundary line, have existed under one Government and have had one common interest.

During that long period of time, Arab homogeneity shared the same vicissitudes of fortune and broke the same loaf of bread. Travellers came from Egypt through Palestine to Iraq in the east, and from Syria through Palestine to Yemen in the south, without being hampered by customs houses; and no passport posts obstructed their progress. Palestine and the seven States of the Arab League were indeed bound together by all the ties that go to make one people of one nation.

Thirty years ago, imperialist ambitions intervened to segregate the one country into several territories and thus to divide the members of one family from one another within different fictitious boundaries where there exist no real boundaries, and to make of one nation several nations where there exist no racial, social or physical distinctions. This geographical, ethnic and traditional unity of so many countries, which has outlived several historic reverses, will not and cannot be obliterated by a declaration of political expediency or by any adverse movement of a quarter of a century.

Neither logic and common sense nor political expediencies and exigencies can make of a Syrian, a Transjordanian or a Yemenite Arab, when he comes over to what is known today as Palestine, an intruder, an aggressor, an invader. An Iraqi or a Lebanese or an Egyptian in Palestine is there by right, acquired during so many centuries of unity in residence, in government,

doit prendre des mesures pour mettre fin à la lutte armée qui se déroule en Palestine.

Il est également déconcertant de voir que des ressources et du matériel en provenance des Etats-Unis sont utilisés, par l'intermédiaire du Royaume-Uni, pour aider les forces armées qui ont pénétré sur le territoire de la Palestine et qui y font la guerre à l'Etat d'Israël. C'est là, je le répète, un fait déconcertant, dont il est d'ailleurs fait état dans la presse de tous les pays, y compris celle des Etats-Unis. J'estime que le Conseil de sécurité devrait renoncer à son attitude passive à l'égard des événements qui se déroulent en Palestine. Des mesures plus énergiques et plus effectives s'imposent. Il semble maintenant évident que la décision de suspendre la lutte armée en Palestine pendant trente-six heures, délai qui a encore été prolongé de quarante-huit heures, n'a pas abouti parce que l'une des parties ne l'a pas acceptée. Le Conseil de sécurité ne saurait manquer de prendre une nouvelle décision, qui contribuerait à mettre fin à la situation grave qui s'est créée en Palestine.

Jamal Bey HUSSEINI (Haut Comité arabe) (*traduit de l'anglais*): Pendant plus de treize cents ans, sauf quelques brèves interruptions, les sept Etats de la Ligue arabe ont été unis à la Palestine par les liens de la race, de la nationalité, du langage et de la tradition. Tout au long de ces siècles, les Etats qui constituent maintenant la Ligue arabe et la Palestine avaient une seule frontière, un gouvernement unique et des intérêts communs.

Pendant cette longue période, la communauté arabe a connu les mêmes vicissitudes et subi le même destin. Les voyageurs allant vers l'est se rendaient d'Egypte en Irak, par la Palestine, ou vers le sud, de Syrie au Yémen, par la Palestine, sans être arrêtés, par la douane et sans avoir besoin de passeport. En vérité, la Palestine et les sept Etats de la Ligue arabe étaient unis par tous les liens qui font un peuple unique et une seule nation.

Il y a trente ans, des ambitions impérialistes sont intervenues pour diviser ce pays en plusieurs territoires, pour séparer les membres d'une même famille, pour établir des frontières fictives là où il n'y en avait qu'une, sans qu'il existât aucune distinction ethnique, sociale ou géographique. Cette unité séculaire fondée sur la géographie, la race et la tradition, qui a survécu à plusieurs revers historiques, ne saurait être effacée par une déclaration inspirée par des considérations d'opportunité politique, ni par un mouvement adverse qui n'existe que depuis un quart de siècle.

Ni la logique, ni le bon sens, ni les exigences ou les nécessités de la politique ne peuvent faire d'un Arabe de Syrie, de Transjordanie ou du Yémen, qui pénètre dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Palestine, un intrus, un agresseur ou un envahisseur. Un Irakien, un Libanais ou un Egyptien qui se trouve en Palestine y est de plein droit; ce droit découle de tant de siècles

in fortune and adversity, that it can, under no legal or moral conception, be waved away by a mere claim of thirty years' standing. It is therefore sheer nonsense to describe these Arabs as aggressors, intruders and invaders when they come over to Palestine for any purpose and under any conditions.

But it is mockery itself to claim that Jews, differing in everything but faith, may migrate to Palestine, as by right, from different countries thousands of miles away. If we accept the Jewish spokesman's verdict of yesterday, that a Russian or a Roumanian or a Pole or a Frenchman of the Jewish faith may migrate by right from countries thousands of miles away, and that Arabs who cross a fictitious boundary after travelling a few miles are invaders and aggressors, then I think we shall be accepting a verdict which would be more appropriate in a comic opera than in the proceedings of an august and solemn body such as the Security Council.

During the last thirty years, immigrant Jews of diverse nationalities were imposed upon the Arabs of Palestine by the force of British arms and have thus built up a rebellious minority that claim, now, a right of cession to establish a Jewish State in our country by force of arms. In that case, we do not see any reason why, under any moral or legal obligation, the Arab indigenous population of Palestine should not stop this strident aggression by force of arms borrowed not from a self-imposed government, but from their brethren in blood, their neighbours in locality, their partners in common interest.

As early as 1921, the small Jewish minority of Palestine started to build a Jewish underground army called Haganah, under the aegis of the British Government, which gave it its implicit blessing. During the last quarter of a century, while Arabs were engaged in their struggle for freedom from British domination, this army was gaining in strength and waxing in size behind British bayonets. Haganah armouries were allowed to be established in all Jewish colonies with the knowledge and encouragement of the Mandatory Power. Accidental disclosures revealed, on several occasions since that year, that huge quantities of arms and ammunition were being imported for the Haganah force. The Jewish Agency took good care to see that the greater number of Jewish immigrants were young men highly trained in regular military and commando warfare, ready to enlist in the Haganah underground force. The Jewish educational system in Palestine, which was left in the independent hands of the Jewish Agency, made it obligatory for students of both sexes, before procuring their certificates, to serve one year in military preparation. Jews in Europe and America, under the eyes of their different Governments, and in many instances, by their encouragement and support, trained young Jews and acquired huge quantities of arms and col-

de résidence commune, de gouvernement commun et de destin commun dans la prospérité comme dans l'adversité, qu'une revendication datant seulement de trente ans ne saurait, ni moralement, ni juridiquement, annuler ce droit. Il est donc absurde de qualifier ces Arabes d'agresseurs, d'intrus et d'envahisseurs lorsqu'ils entrent en Palestine pour quelque raison et dans quelques circonstances que ce soit.

Il est encore plus ridicule de prétendre que les Juifs, qui n'ont rien de commun que leur religion et qui viennent de pays situés à des milliers de kilomètres, peuvent pénétrer de plein droit en Palestine. Le porte-parole juif nous a déclaré hier qu'un Russe, un Roumain, un Polonais ou un Français de religion israélite qui vient d'un pays situé à des milliers de kilomètres peut entrer de plein droit en Palestine tandis que les Arabes, qui franchissent après quelques kilomètres une frontière fictive, sont des envahisseurs; je crois que l'acceptation d'une telle affirmation serait mieux à sa place dans une opérette que dans les débats de cet organe respectable et solennel qu'est le Conseil de sécurité.

Au cours des trente dernières années, des Juifs immigrants de nationalités diverses ont été imposés aux Arabes de Palestine par la force des armes britanniques et ont constitué ainsi une minorité rebelle qui prétend maintenant qu'une partie de notre pays lui a été cédée et s'efforce d'y instituer un Etat juif par la force des armes. Dans ces conditions, nous ne voyons pas quelles considérations d'ordre moral ou juridique interdiraient à la population indigène de Palestine de s'opposer à cette agression flagrante avec des armes empruntées, non pas à un Gouvernement qu'elle se serait donné, mais à ses frères de sang, à ses voisins, à ses associés pour le bien commun.

Dès 1921, la petite minorité juive de Palestine a commencé de constituer une armée juive clandestine appelée Haganah, sous l'égide du Gouvernement du Royaume-Uni et avec sa bénédiction tacite. Lors du dernier quart de siècle, tandis que les Arabes luttaient pour se libérer de la domination du Royaume-Uni, cette armée clandestine a crû en nombre et en puissance, à l'abri des baïonnettes britanniques. Encouragée par la Puissance mandataire, la Haganah a pu créer des dépôts d'armes dans toutes les colonies juives. Des révélations fortuites ont indiqué à plusieurs reprises que, à partir de cette année-là, d'énormes quantités d'armes et de munitions ont été importées pour les troupes de la Haganah. L'Agence juive a soigneusement veillé à ce que la plupart des immigrants juifs soient des hommes jeunes, ayant reçu une formation militaire classique et entraînés à la guerre de corps francs, prêts à s'engager dans l'armée clandestine de la Haganah. L'enseignement juif en Palestine, laissé aux soins exclusifs de l'Agence juive, obligeait les étudiants des deux sexes à faire un an de préparation militaire avant d'obtenir leurs diplômes. Des Juifs, en Europe et en Amérique, sous les yeux de leurs Gouvernements respectifs, et souvent avec l'appui et l'encouragement de ces Gouvernements, ont assuré la formation militaire de jeunes Juifs, réuni d'énormes

lected vast sums of money for the purpose of being sent over to Palestine to reinforce the Haganah organization, which was formed for the purpose of invasion of Palestine and the expulsion of the Arab indigenous population.

On the other hand, the Mandatory Power enforced stringent and drastic measures to stifle Arab public opinion and to prevent the Arabs from preparing themselves for any self-defence. The notorious ordinances of collective responsibility and prevention of crimes were extensively applied in Arab villages for the purpose of imposing fines in the shape of arms and ammunition. Emergency regulations were promulgated, whereby many an Arab was sent to prison for life or even executed for the possession of a rifle, or even of a bullet.

During the last war, while Jews were trained and armed to the teeth by the Mandatory Power, Arab towns and villages were subjected by it to a house-to-house search for arms and ammunition.

The educational system of the Arabs was seized from the beginning and remained until the end in the tightened grip of the Mandatory Power; national expression was dimmed and discouraged, and military training was out of the question.

During the last twelve years which have seen the Haganah force brought to its maturity of 70,000 strong, according to Jewish and British estimates, nearly all Arab leaders were kept out of Palestine in exile or detained in internment camps and prisons in Palestine. The Arab rank and file were thus left armless, leaderless and cowed down, in the face of a Jewish Agency that was described by the Mandatory Power itself as a State within a State, backed by a well-equipped, well-trained army.

It was under these conditions that the Zionist movement for the first time started clamouring for a Jewish State, a step that was categorically denied by previous Zionist leaders as having ever been a part of the Zionist programme.

Confronted with such an obviously dangerous situation, in which the Jewish minority, assisted by world Jewry of many millions of people and backed by an underground army, set itself to impose its will on the majority, Palestine's one million indigenous Arab population could have no course to take other than to seek assistance from their compatriots of the surrounding Arab territories. It was only natural that their brethren in blood, nationality and interest should respond to their call for assistance against a growing danger that threatened to envelop their own territories.

quantités d'armes et des sommes considérables pour les envoyer en Palestine afin de renforcer l'organisation de la Haganah, dont le dessein était d'envahir la Palestine et d'en chasser la population arabe indigène.

En revanche, la Puissance mandataire a appliqué des mesures sévères et radicales pour étouffer l'opinion publique arabe et empêcher les Arabes de se préparer à la défense. Les fameuses ordonnances instituant la responsabilité collective et les mesures préventives contre le crime ont été appliquées d'une façon étendue aux villages arabes afin de leur imposer des amendes payables sous forme d'armes et de munitions. Des ordonnances d'exception ont été promulguées en vertu desquelles des Arabes ont été condamnés à la détention perpétuelle ou même exécutés pour avoir été trouvés en possession d'un fusil ou d'une simple balle.

Pendant la dernière guerre, alors que les Juifs étaient entraînés et armés jusqu'aux dents par la Puissance mandataire, cette dernière soumettait les villes et villages arabes à des perquisitions effectuées maison par maison, à la recherche d'armes et de munitions.

Dès le début, la Puissance mandataire a pris en main l'enseignement des Arabes et l'a conservé fermement jusqu'à la fin du Mandat. Grâce à ce régime, on a pu décourager et réduire toute expression du sentiment national, sans qu'il soit même question de formation militaire.

Au cours des douze dernières années, pendant lesquelles les forces de la Haganah sont arrivées à leur maturité, avec un effectif que des sources juives et britanniques évaluent à 70.000 hommes, presque tous les dirigeants arabes ont été maintenus en exil, hors de Palestine, ou détenus dans les camps d'internement et les prisons de Palestine. La population arabe a donc été laissée désarmée, privée de chefs et abaissée en face de l'Agence juive que la Puissance mandataire elle-même qualifiait d'Etat dans l'Etat et qui s'appuyait sur une armée bien équipée et bien entraînée.

C'est dans ces conditions que le mouvement sioniste s'est mis, pour la première fois, à réclamer à grands cris la création d'un Etat juif, revendication que les premiers chefs sionistes avaient catégoriquement désavouée, déclarant qu'elle n'avait jamais fait partie du programme sioniste.

En face d'une telle situation, grosse de dangers manifestes, voyant la minorité juive s'efforcer d'imposer sa volonté à la majorité avec le concours de millions de Juifs du monde entier et avec l'appui d'une armée clandestine, la population indigène arabe de Palestine, au nombre d'un million, ne pouvait que demander l'aide de ses compatriotes des territoires arabes voisins. Et il est tout naturel que ces frères par le sang, la nationalité et les intérêts aient répondu à cet appel, pour faire face à un danger croissant qui menace d'atteindre leurs propres territoires.

Because of the serious conditions that prevailed in Palestine after the recommendation of the United Nations Assembly of November last, and because of the refusal of all concerned, save the Zionists, but including the Security Council, to accept those recommendations or involve themselves in their forcible implementation, the United States Government, which was primarily responsible for the adoption of that recommendation under its unlawful pressure, called for a special session of the Assembly in order to consider further the future government of Palestine.

As a preliminary step, the United States delegation proposed a truce for Palestine, pending discussions of the problem. The truce terms, as proposed by the United States delegation, were adopted with little changes, in the Security Council's meeting of 17 April [283rd meeting]. The Arab States and the Arab Higher Committee accepted the truce terms generally. The Jewish Agency rejected them and declared its determination to impose its will of establishing its Jewish State upon the termination of the Mandate, a step that was expressly precluded in the truce terms. The United States, the sponsor of the truce, did not then invoke the provisions of Article 39 of the Charter against States encouraging the Agency to reject the truce. When the Jewish forces later started ousting the indigenous Arab population, under terrible pressure of extermination and massacre, from areas claimed by the Jews, the United States did not consider the application of either Chapter VI or VII of the Charter against the Jews, as they now propose to apply them against the Arabs, who have been invited by a majority of the people of Palestine to remove the gross injustice.

Without revoking the truce resolution of 17 April, the United States Government proceeded subsequently to submit to the second special session of the General Assembly one proposal after another based on the same truce terms, all of which were flatly rejected by the Jewish Agency because they did not support their determination to establish their Jewish State upon the termination of the Mandate. Just as the Assembly was about to vote in favour of the United States proposal of the truce, and for peaceful mediation for the realization of a lasting settlement, the United States Government, with a baffling suddenness that struck the United States delegates themselves more than everybody else, blasted away the accepted proposals of mediation and truce by their recognition of the Jewish State.

Here, again, there was no invocation of Article 25 of the Charter. The United States policy was thus reversed and had turned toward the application of the most stringent provisions of the Charter for the suppression of the Arabs in their efforts to defend themselves. Failing to

Etant donné la gravité de la situation qui s'est créée en Palestine à la suite de la recommandation faite en novembre dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies et du refus de tous les intéressés, à l'exception des sionistes, mais non pas du Conseil de sécurité, d'accepter ces recommandations ou de prendre part à leur mise en application par la force, le Gouvernement des Etats-Unis, qui était responsable au premier chef de cette recommandation, parce que celle-ci avait été votée à la suite de la pression irrégulière exercée par ce Gouvernement, a demandé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'examiner la question du Gouvernement futur de la Palestine.

A titre de mesure préliminaire, la délégation des Etats-Unis a proposé une trêve pour la Palestine en attendant le résultat des discussions. Les conditions de trêve proposées par la délégation des Etats-Unis ont été adoptées avec de légères modifications le 17 avril par le Conseil de sécurité [283ème séance]. Les Etats arabes et le Haut Comité arabe ont accepté cette trêve d'une façon générale. L'Agence juive a repoussé ces conditions et s'est proclamée résolue à imposer sa volonté en instituant son Etat juif à la fin du Mandat, démarche formellement interdite par les conditions de trêve. La délégation des Etats-Unis, qui était à l'origine de la trêve, n'a pas invoqué alors les dispositions de l'Article 39 de la Charte contre les Etats qui ont encouragé l'Agence juive à repousser la trêve. Lorsque les forces juives se sont mises, plus tard, à chasser la population indigène arabe des régions revendiquées par les Juifs sous menace d'extermination et de massacre, la délégation des Etats-Unis n'a pas envisagé s'il fallait appliquer le Chapitre VI ou le Chapitre VII de la Charte contre les Juifs, comme elle propose maintenant de le faire contre les Arabes qui ont été invités par la majorité de la population palestinienne à mettre fin à cette criante injustice.

Sans annuler la résolution de trêve du 17 avril, le Gouvernement des Etats-Unis s'est employé ensuite à présenter, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, des propositions successives, fondées sur les mêmes conditions de trêve. L'Agence juive a rejeté purement et simplement toutes ces propositions parce qu'elles allaient à l'encontre de sa décision d'instituer son Etat juif à la fin du Mandat. Au moment même où l'Assemblée générale s'appretait à voter en faveur de la proposition des Etats-Unis prévoyant une trêve et une médiation pacifique en vue d'aboutir à un accord définitif, le Gouvernement des Etats-Unis, avec une rapidité inconcevable qui a déconcerté les représentants des Etats-Unis eux-mêmes plus que quiconque, a reconnu l'Etat juif, annulant ainsi les propositions de trêve et de médiation qui étaient déjà acceptées.

Là encore, on n'a pas invoqué l'Article 25 de la Charte. Les Etats-Unis ont donc renversé leur politique et ils se sont mis à réclamer l'application des dispositions les plus rigoureuses de la Charte pour empêcher les Arabes de se défendre. N'ayant pu recueillir la majorité des voix au

get a majority of the Security Council, the United States Government was successful in procuring a call for an unconditional cease-fire within a short fixed period.

The Zionist organization, having proclaimed its State in Palestine and having occupied nearly all the territory claimed, could want no better proposal for consolidation of its gains and for laying the foundations of the State which it has proclaimed. As a matter of fact, the cease-fire would be the only step it need take in order to get away with all that it asks for; and, on the other hand, what would have been the position of the Arabs in an unconditional cease-fire proposed and sponsored by the very Government which first recognized the Jewish State and is now trying to set it on its feet by the granting of big loans for the purchase of arms? They would have allowed a great number of Jewish trained men, who have been waiting to pounce on Palestine from different parts of Europe and America, to realize the Jewish dream not only in Palestine, but also within areas beyond its boundaries. They would have made it possible for great amounts of arms and ammunition to be imported through Jewish-controlled ports for the extirpation of the Arabs of Palestine. They would have accepted the present frightful condition of a quarter of a million Arabs, mostly women and children, who have been driven out of their homes which were looted or destroyed by Jewish terrorist gangs.

This discrepancy in the position of the two sides under the cease-fire makes it mere nonsense for any Arab to accept it unconditionally. In this proposal of unconditional cease-fire, there is an obviously strident injustice that makes its recommendation, no less than its acceptance, a betrayal of the cause of justice. The Arabs would not betray themselves, and so they refused to accept it.

Our position, finally, is defensive and not aggressive. Our demands are lawful and not arbitrary. We are for democracy, which is the rule of the majority. We stand for that, and we are prepared to die for it. In our determination, however, we will not deny the minority in Palestine its full rights under the Charter of the United Nations, under the principles of democracy.

The PRESIDENT (*translated from French*): I do not wish to interrupt the discussion, but before we proceed any further I should like to ask the members of the Council to allow me a moment to refer again to the telegram from the Truce Commission which had been distributed as document S/778.

In that telegram the Truce Commission expressed its desire to consider my request for a daily report to us. It informed the Security Council that it would need military advisers, able to co-ordinate and, above all, so far as

Conseil de sécurité, le Gouvernement des Etats-Unis a néanmoins réussi à faire lancer un appel demandant aux parties de cesser le feu sans conditions, dans un bref délai.

L'organisation sioniste, ayant proclamé son Etat en Palestine et occupé presque tout le territoire qu'elle revendiquait, ne pouvait désirer de meilleure proposition pour consolider ses gains et établir les bases de l'Etat qu'elle a proclamé. En fait, une suspension d'armes constitue pour l'organisation sioniste le moyen même d'obtenir tout ce qu'elle réclame. D'ailleurs, dans quelle situation se trouveraient les Arabes si l'on donnait l'ordre de cesser le feu sans conditions, alors que cette mesure est proposée par le même Gouvernement qui a reconnu le premier l'Etat juif et qui s'efforce maintenant de le consolider en lui accordant des prêts considérables pour qu'il puisse acheter des armes? En acceptant cette situation, les Arabes auraient implicitement reconnu l'Etat juif contre lequel ils combattent. Ils auraient permis à un grand nombre de Juifs, qui ont reçu une formation militaire et qui attendent dans différents ports d'Europe et d'Amérique pour se jeter sur la Palestine, de réaliser le rêve juif, non seulement en Palestine, mais au delà même des frontières de ce pays. Ils auraient permis aux Juifs d'importer dans leurs ports de grandes quantités d'armes et de munitions afin de chasser les Arabes hors de la Palestine. Ils auraient accepté le sort effrayant des deux cent cinquante mille Arabes, des femmes et des enfants pour la plupart, qui ont été arrachés à leurs foyers pillés ou détruits par les bandes terroristes juives.

Une suspension d'armes mettrait les deux parties dans des situations tellement inégales qu'il serait absurde pour les Arabes de l'accepter sans conditions. Cette proposition de cesser le feu sans conditions est d'une injustice si flagrante que, en l'acceptant comme en la recommandant, on trahirait la cause de la justice. Les Arabes ne veulent pas se trahir eux-mêmes; aussi ont-ils repoussé cette proposition.

En réalité, notre position est défensive et non aggressive. Nos demandes sont légitimes et non arbitraires. Nous sommes pour la démocratie, qui est la loi de la majorité. Tel est le principe que nous défendons et pour lequel nous sommes prêts à mourir. Néanmoins, nous ne refuserons à la minorité de Palestine aucun des droits que lui donne la Charte des Nations Unies, conformément aux principes de la démocratie.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous allions plus loin et sans vouloir interrompre le cours de la discussion, je voudrais cependant demander aux membres du Conseil de m'accorder un instant pour revenir au télégramme de la Commission d'être communiqué et distribué comme document sous l'indice S/778.

Dans ce télégramme, la Commission de trêve m'a exprimé son désir de tenir compte de la demande que je lui avais adressée afin que nous recevions d'elle un rapport chaque jour. La Commission a porté à la connaissance du Conseil

possible to verify information received from the most diverse sources.

It would seem essential that these officers should have some experience of the Arab world. Three officers should be sufficient for the time being. As to their rank, one lieutenant-colonel and two majors seem to be indicated. In view of the state of public opinion, it would be better to avoid choosing British officers.

Needless to say, the Secretariat is not in a position to supply officers and obviously could do so only with previous consent of the respective Governments of such officers.

In view of the importance of the Truce Commission—our agent on the spot and the only one with which we can achieve anything until the Mediator arrives—being informed and keeping us informed, I think that the simplest course would be to meet the request of the Commission on this point. I think the quickest way of doing this would be for the Council to instruct me to ask the three countries represented on the Truce Commission if each of them could appoint an officer to carry out the task which the Truce Commission has in mind.

I do not know what the reply of my Government will be, and I am not qualified now to enter into any commitment on its behalf. I am speaking as the President of the Security Council. I shall urge my Government to adopt this solution, however, and if my Belgian and United States colleagues deemed it useful to intervene in the same way with their own Governments, I think that would be the only way of meeting the Commission's request rapidly. I submit this question to you.

Mr. AUSTIN (United States of America): The attitude of the United States is the same today as it was on 17 May when it offered a draft resolution [*document S/749*] which contained a finding by the Security Council that there existed a threat to the peace and a breach of the peace. It is true that the United States went along with the amendment of that resolution which invoked Chapter VI of the Charter. It did this in the hope that it would bring about a cease-fire, because there was inherent even in the amendment the indispensable prerequisite to any successful attempt at a final solution of the political problem, namely, peace.

We went along with the amendment invoking Chapter VI, and it failed. Fighting continues although the time-limit has expired. Not only that, but the effect of the combat by the belligerents is such as to give no hope of willing and voluntary effort towards peace, but on the contrary,

de sécurité qu'elle aurait besoin de conseillers militaires susceptibles de coordonner, et surtout de vérifier, dans la mesure du possible, les renseignements lui parvenant des sources les plus diverses.

Il paraîtrait essentiel que ces officiers possèdent une certaine expérience du monde arabe. Le nombre de trois officiers semble suffisant pour le moment. En ce qui concerne leur rang, un lieutenant-colonel et deux commandants paraissent indiqués. En raison de l'état de l'opinion publique, il vaudrait mieux s'abstenir de choisir des officiers britanniques.

Bien entendu, le Secrétariat n'est pas en état de fournir des officiers, et il ne pourrait évidemment le faire qu'avec l'accord préalable des Gouvernements dont ces officiers relèvent.

Etant donné l'importance qu'il y a pour nous à ce que la Commission de trêve, qui est actuellement notre outil sur place, et le seul avec lequel, jusqu'à l'arrivée du Médiateur, nous puissions arriver à faire quelque chose, soit informée et puisse nous informer, je crois que le plus simple serait de tenir compte de la demande qu'elle nous adresse sur ce point. La solution la plus rapide me paraîtrait être que le Conseil de sécurité me charge de demander aux trois pays représentés dans la Commission de trêve si chacun d'eux pourrait désigner un officier pour remplir le rôle que la Commission de trêve envisage.

Je ne sais pas ce que mon Gouvernement répondra et je n'ai pas actuellement qualité pour m'engager en son nom; mais je parle comme Président du Conseil de sécurité. J'insisterai, en ce qui me concerne, auprès de mon Gouvernement et, si mes collègues des Etats-Unis et de Belgique pouvaient considérer utile, de leur côté, d'intervenir dans le même sens auprès de leurs Gouvernements respectifs, je crois que ce serait là la seule manière de répondre rapidement à la Commission de trêve. Je vous soumetts cette question.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): L'attitude des Etats-Unis aujourd'hui est la même que le 17 mai, date à laquelle ils ont proposé un projet de résolution [*document S/749*] tendant à faire constater par le Conseil de sécurité qu'il existe une menace contre la paix et une rupture de la paix. Il est vrai que les Etats-Unis ont accepté l'amendement tendant à ce que les mesures prévues par cette résolution soient prises en application du Chapitre VI; ils espéraient par là que l'ordre de cesser le feu serait donné, l'amendement lui-même indiquant la condition préalable et indispensable au succès de toute tentative en vue d'aboutir à une solution définitive du problème politique, condition qui n'est rien d'autre que l'arrêt des hostilités.

Nous avons accepté l'amendement qui plaçait la résolution dans le cadre du Chapitre VI; cette solution a échoué. Le combat continue, bien que le délai fixé soit expiré. Bien plus, le fait que les belligérants continuent à se battre ne nous laisse aucune raison d'espérer qu'ils soient disposés à

to give the definite impression that their purpose is something else—definitely not peace.

I make no criticism of the members of the Security Council with respect to the United States draft resolution. Who can be right all the time? Who can hope to have the support of his fellows around this table all the time? We may have been wrong in our position. We do not think so. We thought that, on the basis of the experience of the General Assembly and of the Security Council in their efforts to find a pacific solution of the problem in Palestine, we had arrived at a place where blood was being shed, where sacred altars were being defiled, and where our responsibility demanded of us that we take other action—action that would bring to bear all the resources of the United Nations toward the re-establishment of peace, and would do so without prejudicing the rights, claims or position of any party. But this effort, resulting, as it did, in a resolution under Chapter VI, produced no definite result except the clarification of the real cause of the fighting, the real purpose of the belligerents. As I say, I make no criticism at all of the decision that was reached. The United States finally subscribed to it, but the decision failed to produce a cease-fire.

Therefore, the position of the United States at the present moment is that we shall be glad to hear the views of other members of the Security Council as to how the Council should proceed in this situation. We think that not only is it fair to take that position, but also it may perhaps be more effective. If the initiative is now taken by some other member of the Security Council, perhaps the effort will be more successful than it would be if the proposal came from the United States.

In any event, our objective is peace. Our objective is the performance of the duty of the United Nations, the primary duty of the Security Council. I ask this question: To what avail is it to talk about justice here when we are trying to deal with the subject of a cease-fire in order to obtain justice? Can justice be done by men surrounded by the smell of brimstone, by letting the blood of women and children flow and by desecrating the altars sacred to all the world? In that atmosphere, can peace be negotiated? In what way does the continuation of this fighting promote the cause of peace? What good can be done by the intrusion into our efforts of the subject of negotiating a political solution?

We seek a cessation of hostilities so that the atmosphere may be fit for the efforts of the Mediator appointed by the five permanent mem-

faire un effort volontaire pour restaurer la paix, mais il nous porte nettement à croire, au contraire, que le but des belligérants est tout autre, et, en tout cas, n'est pas la paix.

Je ne critique pas l'attitude des membres du Conseil de sécurité en face du projet de résolution des Etats-Unis. Qui pourrait prétendre avoir toujours raison? Nul ne saurait espérer s'assurer toujours l'appui de ses collègues dans les débats qui se déroulent ici. Nous avons pu faire fausse route; nous ne le croyons pas. Nous avons estimé que, après les difficultés éprouvées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans leurs efforts pour trouver une solution pacifique au problème de la Palestine, nous en étions arrivés au point où il y a effusion de sang, où les Lieux saints sont profanés et où, en vertu des devoirs qui nous incombent, il nous fallait prendre d'autres mesures — qui soient de nature à mettre en œuvre tous les moyens dont disposent les Nations Unies en vue de rétablir la paix — sans préjudice des droits, des revendications ou des positions de quelque partie que ce soit. Mais ces efforts aboutissant, comme on l'a constaté, à une résolution prise aux termes du Chapitre VI, n'ont produit aucun résultat déterminé, sauf de nous avoir permis de préciser la cause réelle de la lutte et les buts réels que poursuivent les belligérants. Comme je viens de le dire, loin de moi l'idée de vouloir critiquer la décision qui a été prise. Les Etats-Unis, en fin de compte, s'y sont ralliés, mais cette décision n'a pas réussi à faire cesser le feu.

En conséquence, voici quelle est l'attitude adoptée par les Etats-Unis à l'heure actuelle: nous serons heureux d'entendre exposer les vues d'autres membres du Conseil de sécurité sur la façon dont le Conseil doit agir en cette conjoncture. A notre avis, non seulement cette attitude est équitable, mais encore elle s'avérera peut-être plus efficace. Si quelque autre membre du Conseil de sécurité prend maintenant l'initiative, une telle tentative sera peut-être plus heureuse que si les Etats-Unis présentaient eux-mêmes une proposition.

En tout état de cause, notre but est de rétablir la paix. Notre but est d'assurer que l'Organisation des Nations Unies s'acquittera de son devoir, devoir qui incombe au premier chef au Conseil de sécurité. Je me demande à quoi sert de parler ici de justice, alors que nous nous efforçons de traiter de la question de l'ordre de cesser le feu en vue d'obtenir la justice? Peut-on attendre la justice de ceux mêmes qui sont ivres de combat, qui permettent que le sang des femmes et des enfants coule à flot et que des lieux considérés comme sacrés par le monde entier soient profanés? Est-il possible de négocier la paix dans ces conditions? Comment la prolongation de la lutte pourrait-elle favoriser la cause de la paix? Quel avantage peut-il y avoir à faire intervenir dans notre recherche de la paix la question de la négociation d'une solution politique?

Nous nous efforçons de faire cesser les hostilités afin de créer l'atmosphère voulue pour les efforts du Médiateur qui a été nommé par les cinq

bers of the Security Council under the General Assembly resolution. How can the Mediator carry out the functions assigned to him unless there is a preliminary act which stops the killing? The greatest injustice in the world is being perpetrated now. There probably was never so horrible an act committed against property as is being committed now. Even if we should attain success in the negotiation of a political solution, the lives of men cannot be regained. The lives lost during this continued warfare can never be restored. There is a useless waste of humanity. It is a price we need not pay. It is a sacrifice that gains nothing.

The continuation of the firing will not promote the good feelings which are so absolutely necessary in order that the opposing parties in a great issue may get together, through a Mediator and through the good offices of the United Nations, on a peaceful solution. We all know in advance that a solution of continuing the warfare until one side is completely wiped out, will not be a solution at all. It is so much against morality and the conscience of the world that it cannot survive. The solution of the Palestine question does not lie in the direction of the destruction of Jerusalem and of the Holy Places and in the attempt by one side or the other to become the victor in the battlefield.

Does anyone suppose that, if the fighting terminated in a stalemate and not in a victory, the belligerents would be in the proper state of mind for negotiating a political solution? The question needs only to be asked for it to become obvious that the immediate necessity is for the parties upon whom the responsibility falls to comply with the recommendation of the Security Council for a cease-fire. Only then, in an atmosphere conducive to a pacific solution, can the second part of the Security Council resolution of 22 May 1948 [*document S/773*] be carried out, namely, the negotiation of a pacific settlement.

The vital thing now is to stop the slaughter and to stop the demolition of the temples, the synagogues, the shrines and the altars of Jerusalem.

The United States delegation, therefore, hopes that other members of the Security Council are now ready to come forward with a suggestion fitting the occasion.

THE PRESIDENT (*translated from French*): I have no more speakers on my list for the time being. However, I should like to ask the Council to take a decision on the question of officers which I raised a few minutes ago. If there is no objection, I propose to forward that suggestion to the Governments of Belgium, France and the United States. Unless there is some objection, it will be so done.

membres permanents du Conseil de sécurité, en vertu de la résolution de l'Assemblée générale. Comment le Médiateur peut-il remplir les fonctions qui lui ont été assignées, à moins qu'une mesure préliminaire ne soit prise pour mettre fin à la tuerie? On en est à perpétuer la plus grave injustice dont le monde ait été témoin. Jamais peut-être on n'a assisté à des destructions aussi effroyables et aussi criminelles. Même si nos efforts pour négocier une solution politique étaient couronnés de succès, des vies humaines ont été irrémédiablement perdues; les pertes de vies qu'entraîne la prolongation de cette guerre ne seront jamais réparées. C'est là un gaspillage insensé de la vie humaine. C'est une rançon que nous n'avons pas besoin de payer, un sacrifice que rien ne saurait compenser.

La prolongation de la lutte ne favorisera pas les bonnes dispositions qui sont absolument nécessaires, de part et d'autre, pour que les deux parties décident de négocier, par l'intermédiaire du Médiateur et en recourant aux bons offices des Nations Unies, en vue d'aboutir à une solution pacifique. Nous savons tous d'avance que poursuivre la guerre jusqu'à ce que l'une des deux parties soit complètement éliminée ne constituera pas une véritable solution. Elle est à ce point contraire à la moralité et à la conscience mondiale, qu'elle ne saurait s'imposer. La solution de la question palestinienne ne peut pas se trouver dans la destruction de Jérusalem et des Lieux saints ou dans les efforts des deux parties pour remporter la victoire sur le champ de bataille.

Qui peut prétendre que, si la lutte se termine sans que l'une des deux parties l'emporte sur l'autre, les belligérants se trouveront dans l'état d'esprit voulu pour négocier une solution politique? Il suffit de poser cette question pour nous rendre compte immédiatement de la nécessité urgente qui s'impose aux deux parties de se conformer à la recommandation du Conseil de sécurité tendant à faire donner l'ordre de cesser le feu. C'est alors seulement, dans une atmosphère propice à une solution pacifique, qu'on pourra mettre en œuvre la deuxième partie de la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 22 mai 1948 [*document S/773*], à savoir la négociation d'un règlement pacifique.

Il s'agit, d'abord et avant tout, de faire cesser le massacre dès maintenant, de mettre fin à la destruction des temples, des synagogues, des sanctuaires et des autels de Jérusalem.

En conséquence, la délégation des Etats-Unis espère que d'autres membres du Conseil de sécurité sont maintenant prêts à présenter une proposition convenant à la situation.

LE PRÉSIDENT: Je n'ai pas, actuellement, d'autre orateur inscrit. Je voudrais, cependant, demander au Conseil de prendre une décision sur le point que j'ai soulevé il y a un instant au sujet des officiers. Si les membres du Conseil n'y voient pas d'inconvénient, je suis d'avis de transmettre cette suggestion aux trois Gouvernements de la Belgique, des Etats-Unis et de la France, afin de connaître leur réponse. S'il n'y a pas d'objection, il en sera fait ainsi.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Will the President be kind enough to repeat his suggestion? It is not quite clear.

The PRESIDENT (*translated from French*): Speaking immediately before the United States representative, I had recalled that a telegram from the Truce Commission had asked for three officers to be attached to the Commission to enable it to check reports, and so to keep us informed day by day as to the military situation in Jerusalem. I had pointed out that the simplest and quickest solution would be for each of the three countries represented on the Truce Commission to detail an officer for duty with the Commission. That was the proposal I made.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The attitude of the USSR delegation with regard to the Truce Commission is well known. We never placed great hopes on that Commission. Experience has shown that the Commission has failed to cope with its task, since it has been unable to take any practical steps to implement the Security Council's repeated resolutions calling for the cessation of hostilities in Palestine. Since the majority of the Security Council deemed it necessary to create the Commission, which has now become a mere shadow, the question whether it is considered that the Commission should continue to exist and deal with some matter or another, is one for that majority to decide.

I wish, however, to draw the attention of the Security Council to the need for a definite decision in connexion with the present situation in Palestine. If, after receiving the latest reports on the events in Palestine, the Security Council fails not only to adopt a decision but even to consider any proposals designed to remedy the situation in Palestine, who could sanction such a position?

The USSR delegation thinks that public opinion would find it difficult to understand such a development. We think that the situation in Palestine must not be allowed to continue, and that it is time the Security Council took definite steps to terminate military operations in Palestine and to restore peace and security.

With that purpose in mind, the USSR delegations deems it necessary to submit to the Security Council's attention the following draft resolution [*document S/794/Rev.1*]:

"*Considering* that the Security Council's resolution of 22 May [*document S/773*] on the cessation of military operations in Palestine has not yet been complied with,

"*Considering* that military operations in Palestine are increasing in intensity and that the number of casualties is growing; and

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Puis-je prier le Président de répéter sa proposition? Elle n'est pas tout à fait claire.

Le PRÉSIDENT: Juste avant que le représentant des Etats-Unis prenne la parole, j'avais rappelé qu'un télégramme de la Commission de trêve demandait que trois officiers fussent adjoints à cette Commission pour lui permettre de faire les vérifications nécessaires pour qu'elle soit à même de nous tenir chaque jour informés de la situation militaire dans Jérusalem. J'avais indiqué que la solution la plus simple, pour aller vite, était de demander aux trois pays représentés à la Commission de trêve de désigner chacun un officier qui serait mis à la disposition de la Commission. C'est la proposition que je viens de faire.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): On connaît l'attitude de la délégation de l'URSS à l'égard de la Commission de trêve. Nous n'avons jamais nourri de grands espoirs à son sujet. L'expérience a montré que cette Commission n'a pas pu remplir sa tâche, puisqu'elle n'a réussi à prendre aucune mesure pratique en vue de mettre à exécution les décisions que le Conseil de sécurité avait adoptées à plusieurs reprises au sujet de la cessation des opérations militaires en Palestine. Si la majorité des membres du Conseil de sécurité avait cru nécessaire de créer cette Commission, qui est réduite maintenant à sa plus simple expression, et si cette même majorité estime que la Commission doit continuer à exister et à s'occuper de certains problèmes, cela la regarde.

Je voudrais cependant faire observer au Conseil qu'il est nécessaire que nous prenions une décision au sujet de la situation qui s'est créée en Palestine. En effet, qui pourrait admettre que, après avoir reçu les dernières nouvelles sur la situation en Palestine, le Conseil de sécurité ne prenne aucune décision et n'examine même pas les propositions tendant à porter remède à la situation qui s'est créée en Palestine?

La délégation de l'URSS pense que l'opinion publique aurait du mal à le comprendre. Nous estimons qu'il est grand temps de mettre fin à cette situation, et que le Conseil de sécurité doit, sans tarder, prendre des mesures concrètes afin de faire cesser les opérations militaires de Palestine et y rétablir la paix et la sécurité.

A cette fin, la délégation de l'URSS croit nécessaire de soumettre au Conseil de sécurité le projet de résolution suivant [*document S/794/Rev.1*]:

"*Considérant* que, à ce jour, la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 mai [*document S/773*] relative à la cessation des opérations militaires en Palestine n'a pas été observée,

"*Considérant* que les opérations militaires en Palestine ne cessent de s'intensifier, que le nombre des victimes s'accroît toujours,

“Considering that, as a result of these events, the situation in Palestine constitutes a threat to peace and security within the meaning of Article 39 of the Charter of the United Nations,

“The Security Council

“Orders the Governments of the States involved in the present conflict in Palestine to secure the cessation of military operations within thirty-six hours after the adoption by the Security Council of this resolution.”

I should like to ask the Security Council to consider this proposal. The USSR delegation is of the opinion that, if adopted, it might help greatly to normalize the situation in Palestine.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypt): During the last few hours, especially, I have heard the Arabs called all sorts of things. This has been done, fortunately, not by all; fortunately, it has not been done by most; fortunately, not by many; but it has been done by some who are sitting at this table. The provocation for me to speak at great length in answer to what we might call accusations and invective, is rather great, but the hour is late enough, and perhaps I am tired enough to consider it advisable not to yield to such temptation or to such provocation.

At the same time, and while admitting that human memory is not always reliable, it strikes me that some people could not remember—I do not wish to say that they did not want to remember—some very clear things that we have said yesterday and today. I do not want to weary the Council by reading once more the statement I had the privilege of making before it yesterday [305th meeting]. However, I feel impelled to repeat part of that statement. On behalf of my Government, I said as follows:

“The Egyptian Government has taken note of the decision of the Security Council of 22 May 1948, inviting all Governments and all authorities—without prejudice to the rights, claims or positions of the parties concerned—to abstain from all hostile military operations in Palestine.”

I then added the following:

“The Egyptian Government and, I think, the other Arab States, would readily welcome a cease-fire which would pave the way for an equitable solution of the situation in Palestine. If the Security Council were to prohibit the importation of arms by Zionist terrorists into Palestine, the influx of reinforcements from abroad and the support of Zionist terrorists from other countries, the Egyptian Government would be only too willing to consider the Security Council’s call for a cease-fire.”

In an earlier part of my statement yesterday, I had the opportunity to say:

“Considérant que, en conséquence, la situation en Palestine constitue une menace contre la paix et la sécurité au sens de l’Article 39 de la Charte des Nations Unies,

“Le Conseil de sécurité

“Ordonne aux Gouvernements des Etats impliqués dans la lutte se déroulant en Palestine de faire cesser les opérations militaires dans les trente-six heures qui suivront l’adoption de la présente résolution par le Conseil.”

Je prierai le Conseil de vouloir bien examiner cette proposition qui, si elle était adoptée, pourrait, à notre avis, favoriser le retour d’une situation normale en Palestine.

Mahmoud Bey FAWZI (Egypte) (*traduit de l’anglais*): Au cours des quelques dernières heures, j’ai entendu lancer à la tête des Arabes toutes sortes de qualificatifs. Ce n’est pas là, heureusement, le fait de tous, ni même de la majorité ou du grand nombre. Mais cela a été fait par des personnes qui sont autour de cette table. Je serais donc fortement tenté de répondre à ce que je pourrais qualifier d’accusations et d’invectives, mais il se fait tard et je suis probablement assez fatigué pour estimer qu’il serait judicieux de ne pas céder à cette tentation ou à cette provocation.

En même temps, tout en reconnaissant que la mémoire humaine n’est pas infaillible, je suis étonné de constater que certaines personnes n’arrivent pas à se rappeler — je n’ose pas dire qu’elles ne désirent pas se rappeler — certaines déclarations très nettes que nous avons faites hier et aujourd’hui. Je ne veux pas abuser de la patience du Conseil en reprenant une fois encore la déclaration que j’ai eu l’honneur de faire ici hier [305ème séance]. Toutefois, je crois devoir revenir sur une partie de cette déclaration. Au nom de mon Gouvernement j’ai déclaré, entre autres choses:

“Le Gouvernement égyptien a pris acte de la décision du Conseil de sécurité en date du 22 mai 1948, invitant tous Gouvernements et autorités, sans préjudice des droits, revendications et positions des parties intéressées, à s’abstenir de toute action militaire hostile en Palestine.”

J’ai ajouté ce qui suit:

“Le Gouvernement égyptien, et, je pense, les autres Etats arabes, seraient tout prêts à accueillir avec faveur un cessez-le-feu qui serait le prélude d’une solution équitable de la situation qui règne en Palestine. Si le Conseil de sécurité interdisait l’importation d’armes en Palestine par les terroristes sionistes ainsi que l’afflux de renforts venus de l’extérieur et l’appui qui leur est donné par les terroristes sionistes d’autres pays, le Gouvernement égyptien ne serait que trop heureux d’accueillir favorablement l’appel du Conseil de sécurité à cesser le feu.”

Dans un passage du début de ma déclaration d’hier, j’ai eu l’occasion de dire ce qui suit:

"The cease-fire in the form recommended by the Security Council, following the proclamation of the alleged State of Israel on 15 May 1948, will only prejudice the situation of Palestine as a political entity, and will jeopardize the position of the Arabs . . ."

Our stand—and, if I am not mistaken, the stand of the Security Council—was for avoiding anything which would jeopardize anyone's rights or claims in connexion with Palestine. Curiously enough, some representatives spoke here as if the position were quite the contrary.

I am now looking at the resolution adopted by the Security Council on 17 April 1948, document S/723, and I am struck by the clarity of its terms and the way in which those terms have been ignored by some of the speakers, especially today. In that resolution, which I consider to be still in effect, mention is made, in the second paragraph of the preamble, of "cessation of acts of violence . . . to establish conditions of peace and order in that country". It did not speak of the mere cessation of acts of violence, but it also spoke of "establishing conditions of peace and order in that country".

Paragraph 1 of this resolution most clearly states ". . . without prejudice to their rights, claims, or positions, and as a contribution to the well-being and permanent interests of Palestine . . .".

In sub-paragraph 1 (*b*) we note:

"Refrain from bringing and from assisting and encouraging the entry into Palestine of armed bands and fighting personnel . . .".

In sub-paragraph 1 (*c*) we note:

"Refrain from importing or acquiring or assisting or encouraging the importation or acquisition of weapons and war materials;"

In sub-paragraph 1 (*d*) we note:

"Refrain, pending further consideration of the future government of Palestine"—and I repeat: "pending further consideration of the future government of Palestine"—"by the General Assembly, from any political activity . . .".

I do not see the word "any" omitted here, and I remember in this connexion the fondness of the representative of the United States for the word "any". I am almost as fond of that word as he is. To continue, sub-paragraph 1 (*d*) ends with the following words:

". . . from any political activity which might prejudice the rights, claims, or positions of either community;"

What happened later? The General Assembly, after long deliberations, stated in the very

"Le cessez-le-feu tel qu'il est recommandé par le Conseil de sécurité, venant après la proclamation du prétendu Etat d'Israël, le 15 mai 1948, faussera la situation de la Palestine en tant qu'entité politique et compromettra la position des Arabes . . ."

Notre attitude et, si je ne me trompe, celle du Conseil de sécurité visaient à éviter tout ce qui pourrait compromettre les droits et les revendications de qui que ce soit en ce qui concerne la Palestine. Les paroles que certains représentants ont prononcées ici peuvent donner l'impression que cette attitude était tout autre.

J'ai actuellement sous les yeux la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 17 avril 1948, document S/723, et je suis frappé par la précision de ses termes et, également, par la manière dont certains des orateurs, notamment certains de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui, n'ont pas tenu compte de ces termes. Le deuxième paragraphe du préambule de cette résolution, qui, à mon avis, est toujours valable, renferme la clause suivante: "Cessation immédiate des actes de violence . . . et . . . instauration de la paix et de l'ordre dans ce pays". La résolution ne parle donc pas simplement de mettre fin aux actes de violence, mais elle mentionne également "l'instauration de la paix et de l'ordre dans ce pays".

Le paragraphe premier de cette résolution porte explicitement ce qui suit: ". . . sans préjudice de leurs droits, de leurs titres ou de leurs positions, et afin de contribuer au bien général et de servir les intérêts permanents de la Palestine . . ."

A l'alinéa 1 *b*), nous lisons:

"S'abstenir de faire entrer, ou de favoriser et d'encourager l'entrée en Palestine, de bandes armées, de personnel militaire . . ."

L'alinéa 1 *c*) porte en outre:

"S'abstenir d'importer ou d'acquérir, ainsi que de favoriser ou d'encourager l'importation ou l'acquisition d'armes et de matériel de guerre".

L'alinéa 1 *d*) porte la clause suivante:

"S'abstenir, en attendant que l'Assemblée générale ait poursuivi l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine" — et je répète: "en attendant que l'Assemblée générale ait poursuivi l'examen de la question du gouvernement futur de la Palestine" — "de toute activité politique . . ."

Je ne vois pas qu'on ait omis ici le mot: "toute" et je me rappelle, à ce propos, que le représentant des Etats-Unis tenait tout particulièrement à ce mot "toute". Je tiens presque autant que lui à ce mot. L'alinéa 1 *d*) se termine par les mots suivants:

". . . de toute activité politique qui pourrait porter préjudice aux droits, aux titres, ou aux positions de l'une ou l'autre communauté".

Que s'est-il passé par la suite? Après des délibérations prolongées, l'Assemblée générale, dans

first section of its resolution of 14 May³ that it:

“Strongly affirms its support of the efforts of the Security Council to secure a truce in Palestine . . .”

In section II of this resolution, the General Assembly *“Empowers a United Nations Mediator in Palestine, to be chosen . . .”* and to do certain stated things.

In actual fact, this chain of events has not been interrupted, but it has moved forward continuously. Only yesterday I was notified by the Secretariat that the Mediator was actually leaving, and by my Government that it was happy to accord all possible facilities to him and to his party, including the plane on which they are travelling.

All this shows how the resolution of the Security Council of 17 April still stands. It shows another very important parallel thing when it speaks of the “cessation of acts of violence”; of establishing “conditions of peace and order in that country”; of refraining “from bringing and from assisting and encouraging”—I repeat, “from assisting and encouraging”—“the entry into Palestine of armed bands and fighting personnel”; and of “any political activity which might prejudice the rights, claims or positions of either community”.

When we remember this—if we want to remember it, and I think we should want to—we certainly cannot afford to ignore the position taken by Egypt and the other Arab States when they say that we must not jeopardize the rights, claims or positions of either community, and that the continuance of entry into Palestine of armed bands and fighting personnel to help the Zionists would definitely jeopardize the position of the Arabs and their rights.

This was true on 17 April; it was true before 17 April and, for a much greater reason, it is true right now. At this moment, the so-called Zionist State, or Zionist Government, or the Government of Israel—they can call it by any name they wish, of course—has, with the help of world Zionism, and having exerted themselves deliberately in order to gain a position, in some way and in some manner spread out over a good deal of what they claim to be the territory of the so-called State of Israel. While that spreading out was going on, nothing was done to ask them to stop. They carried on, and they killed people, ruined homes, and drove hundreds of thousands of innocent Arabs away from their own lands.

le premier paragraphe même de la résolution qu'elle a adoptée le 14 mai, a déclaré qu'elle:

“Affirme énergiquement qu'elle soutient les efforts du Conseil de sécurité tendant à la conclusion d'une trêve en Palestine . . .”

Aux termes de la section II de cette résolution, l'Assemblée générale *“Habilite un Médiateur des Nations Unies en Palestine, qui sera choisi . . .”* et qui sera chargé d'exercer certaines fonctions.

En réalité, cette série d'événements n'a pas été interrompue, mais elle s'est déroulée d'une façon continue. Le Secrétariat me faisait connaître hier que le Médiateur est sur le point de partir et mon Gouvernement m'a informé qu'il serait heureux d'accorder à ce Médiateur et à sa suite, toutes facilités possibles, pour eux et pour l'avion qui doit les transporter.

On voit ainsi que la résolution du Conseil de sécurité du 17 avril est toujours en vigueur. On voit également autre chose de très important: cette même résolution parle de la “cessation immédiate des actes de violence” et de “l'instauration de la paix et de l'ordre dans ce pays”, elle recommande de “s'abstenir de faire entrer, ou de favoriser et d'encourager” — je dis bien “ou de favoriser et d'encourager” — “l'entrée en Palestine de bandes armées, de personnel militaire . . .”, et de “s'abstenir . . . de toute activité politique qui pourrait porter préjudice aux droits, aux titres, ou aux positions de l'une ou l'autre communauté”.

Si nous n'oublions pas cela — si nous voulons ne pas l'oublier, et je crois que nous devons le vouloir — nous ne pouvons certainement pas nous permettre de ne tenir aucun compte de l'attitude qu'adoptent l'Égypte et d'autres États arabes lorsqu'ils déclarent que nous ne devons pas porter préjudice aux droits, aux titres ou à la position de l'une ou l'autre communauté et que la continuation de l'entrée en Palestine de bandes armées et de personnel militaire ayant l'intention de prêter assistance aux sionistes porterait atteinte, sans doute aucun, à la position des Arabes et à leurs droits.

Cela était vrai le 17 avril, cela était vrai avant le 17 avril et à plus forte raison, cela l'est encore maintenant. Actuellement, le soi-disant État sioniste, le Gouvernement sioniste ou Gouvernement d'Israël — peu importe le nom, bien entendu — a, par certaines voies et certains moyens, étendu son autorité à une grande partie du territoire qu'il revendique comme étant celui de ce que l'on appelle État d'Israël, et ceci avec l'aide du sionisme mondial et après avoir fait délibérément tout son possible pour assurer sa position. Pendant que les juifs étendaient ainsi leur influence, on n'a rien fait pour leur demander de s'arrêter; ils poursuivaient leur action, tuaient des gens, détruisaient des foyers et chassaient des centaines de milliers d'Arabes innocents du pays qui est le leur.

³ See *Official Records of the second special session of the General Assembly, Supplement No. 2, resolution 186 (S-2)*.

³ Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, Supplément No 2, résolution 186 (S-2)*.

Perhaps I do not remember well, but, at that time, I did not notice that the so-very-energetic Security Council was so energetic. The blame was spread evenly, right and left, with no distinction between the aggressor and those who suffered aggression, and with no distinction between the intruding strangers and the lawful people of thousands of years' standing in the country.

I shall not continue further on this matter. I shall simply repeat that our position is one of peace; it has been such in the past, and it is still such at this moment. In my statement yesterday, I welcomed the Security Council's initiative for peace, and I trust and hope that the Council will want its initiative to be a fair one and not a jeopardizing initiative. We cannot afford here to look calmly upon any action by the Council which would merely be an affirmation of an act of subversion of the independence of the rightful people of Palestine.

I should now like to speak on another point which has been exploited a great deal, especially yesterday and today. To begin with, I shall tell the story of an incident which happened a long time ago. The first Caliph of Islam, who was called Osman, was murdered. In order to obtain the maximum amount of support by playing upon people's emotions, his followers carried around his blood-stained shirt. For arguments of that nature, for arguments which do not appeal to reason, we usually employ the expression "The shirt of Osman."

Jerusalem is being used as a "shirt of Osman". It is a very shameful thing, if I may be permitted to say so, to use a sacred place like Jerusalem as a pretext for attaining political objectives.

Long ago—or so, at least, it seems—in the First Committee, during the last session of the General Assembly, Arab representatives repeatedly asserted that the Arab side had accepted the truce for Jerusalem. I was even impelled to ask for testimony from the Mandatory Power. The Jewish spokesman persisted in denying that his side knew anything about that truce for Jerusalem. But these facts are so palpable, so concrete—and now they have become historic—that they can no longer be denied. There was a truce for Jerusalem which was accepted by the Arabs, and supposedly also by the Jews. I shall even omit the word "supposedly"; I shall say that it was actually accepted also by the Jews. What happened to that truce? Who broke it? Why?

The Arabs have always proved themselves to be worthy of the trust that the world has placed in them as people living right next to the Holy Places in Jerusalem. The Arabs have accomplished practically the impossible in order to avoid any molestation, even any scratching, of those Holy Places. That is in our own interest.

La mémoire me fait peut-être défaut, mais je n'ai pas remarqué, à l'époque, que le si énergique Conseil de sécurité se soit montré si énergique. On a jeté le blâme également sur les deux parties, sans distinction entre l'agresseur et ceux qui étaient l'objet de l'agression, sans distinction entre les intrus et la population légitime qui habite le pays depuis des millénaires.

Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Je me bornerai à répéter que notre attitude est une attitude pacifique, que nous avons toujours prise dans le passé, et qui est encore la nôtre actuellement. Dans la déclaration que j'ai faite hier, j'ai accueilli avec joie l'initiative prise par le Conseil de sécurité pour assurer la paix; je suis convaincu — et j'espère — que le Conseil de sécurité désire que les mesures qu'il a décidé de prendre soient justes et non préjudiciables. Il nous est impossible d'accepter avec calme une action du Conseil qui ne serait que la confirmation d'un acte subversif contre l'indépendance de la population légitime de Palestine.

Je désirerais revenir maintenant sur une autre question qui a été très débattue, hier et aujourd'hui en particulier. Avant de commencer, je conterai une histoire qui s'est passée il y a fort longtemps. Le premier calife de l'Islam, qui s'appelait Osman, fut assassiné. Afin de s'assurer l'appui du plus grand nombre possible de personnes, en exploitant les sentiments des gens, ses partisans parcoururent le pays en montrant sa tunique tachée de sang. Pour définir des arguments de cette nature ne faisant pas appel à la raison, nous employons d'ordinaire l'expression "la tunique d'Osman".

On se sert de Jérusalem comme d'une "tunique d'Osman". Il est scandaleux, si je puis m'exprimer ainsi, de se servir du nom d'un lieu saint tel que Jérusalem comme d'une prétexte pour atteindre des objectifs politiques.

Il y a longtemps — ou du moins, il me semble qu'il y a longtemps — à la Première Commission, au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, les représentants des États arabes ont affirmé à maintes reprises que les Arabes avaient accepté la trêve pour Jérusalem. Je suis presque allé jusqu'à demander le témoignage de la Puissance mandataire. Le porte-parole des Juifs a toujours prétendu que les Juifs ignoraient tout à ce sujet. Néanmoins, ces faits sont si concrets, si réels (ils sont maintenant du domaine de l'histoire), que l'on ne peut les nier plus longtemps; il y eut une trêve pour Jérusalem, que les Arabes acceptèrent et que les Juifs furent censés accepter. Je ne dirai même pas "qu'ils furent censés accepter"; ils l'acceptèrent aussi, en fait. Où en est cette trêve? Qui l'a rompue, et pourquoi?

Les Arabes se sont toujours montrés dignes de la confiance que le monde a mise en eux en tant que peuple vivant auprès des Lieux saints à Jérusalem. Les Arabes ont pratiquement fait l'impossible pour éviter toute profanation de ces Lieux saints, en vue d'éviter même que l'on y touche, et ceci dans leur propre intérêt. Nous ne

We may not be extremely wise, but we are perhaps responsible enough to realize that it would be a very bad thing indeed for us, while we live near the Holy Places, to have those Holy Places molested. It is not only that we are good people—perhaps we are not so good; we shall find out—but that we know something about our own interests and about the reputation that we have had for thousands of years. We have never spared any effort, and we do not now spare any effort, to preserve the Holy Places.

But Zionist terrorism is very determined indeed, I am willing to admit, and quite reckless—infinately so—and the Zionists simply broke the truce, Holy Places or no Holy Places.

In order not to offer testimony simply from one side, I should like to read a statement that appeared in the Press yesterday and today.

In the House of Commons, it was reported yesterday that Mr. Bevin was reported to have said two days ago—and this is not an official report which I have before me, but if it is not substantiated, I am always willing to be corrected—: “A cease-fire in Jerusalem was broken by Jewish forces, thus leading to the present fighting there.” When debate continued in the House of Commons yesterday, Mr. Bevin said: “One of the difficulties in Jerusalem was the breaking of the truce by a section of the Jewish forces. I regret that, and I think it would have been preferable if Jerusalem could have been kept out of this.” Incidentally, the same paper reports that Mr. Bevin received cheers from the House of Commons with respect to that statement. Nobody objected or argued about this fact. I trust that none of the members of the Security Council will really be able to argue about it.

I wish, therefore, and hope that this cry of “Save Jerusalem from the Arabs” will be translated into its proper language, namely, “Save it from the Zionists; save it from terrorists.”

It is mostly our homes that are being demolished, our children who are being killed, our lands that Zionism is devastating; and that strife and bloodshed is ruinous. We would be fools, indeed, if we did not want peace. We are much more interested in peace than anyone else in the world. There is no reason why we should not want peace. If we are forced to fight, we have to fight; if we shall be forced to fight, we shall fight. We are natural people with natural reactions, and we are not abnormal people, or sub-normal people. Therefore, when somebody tries to drive us away from our own home and kills our children and women, what else can we do but fight back in their defence? This love of peace, that we have and that we have had for so

sommes peut-être pas extrêmement adroits, mais nous avons sans doute assez de bon sens pour nous rendre compte qu’il serait très préjudiciable pour nous, qui vivons près des Lieux saints, que ceux-ci soient profanés. Ce n’est donc pas seulement que nous soyons un peuple honnête — car nous ne le sommes peut-être pas tellement, qui sait? — mais nous savons ce qui est dans notre intérêt et nous savons quelle a été notre réputation pendant des milliers d’années. Nous nous sommes toujours efforcés à protéger les Lieux saints de notre mieux et nous continuons à le faire.

Au contraire, les terroristes sionistes sont vraiment très résolus, je le reconnais volontiers, et ils ne reculent devant rien, absolument rien; les sionistes ont tout simplement rompu la trêve, sans considération pour les Lieux saints.

Afin de ne pas donner le témoignage d’une seule partie, je tiens à donner lecture d’une déclaration qui a paru dans la presse hier et aujourd’hui.

Selon une information qui date d’hier, M. Bevin aurait déclaré, il y a deux jours, devant la Chambre des Communes: “Les forces armées juives n’ont pas observé l’ordre de cesser le feu à Jérusalem, ce qui est à l’origine des combats qui se livrent aujourd’hui dans cette ville”; ce n’est pas une information de source officielle et, si elle s’avère inexacte, je suis disposé à accepter toute rectification. Les débats se sont poursuivis hier à la Chambre des Communes, et M. Bevin a encore déclaré: “L’une des difficultés que l’on a rencontrées à Jérusalem a été due au fait qu’un contingent de forces armées juives n’a pas respecté la trêve. Je le déplore et je pense qu’il eût été préférable que Jérusalem reste étrangère à ces événements”. A propos, le journal indique également que M. Bevin a été acclamé par les membres de la Chambre des Communes après avoir fait cette déclaration. Personne n’a soulevé d’objection ni contesté le fait. Je suis convaincu que pas un seul membre du Conseil de sécurité ne sera vraiment en mesure de la contester.

Je souhaite donc, et j’espère, que le cri de “Sauvez Jérusalem des Arabes” sera remplacé, comme il convient, par un autre langage, c’est-à-dire: “Sauvez Jérusalem des sionistes, des terroristes”.

Ce sont surtout nos maisons qui sont détruites, ce sont nos enfants qui sont tués et nos terres qui sont dévastées par les sionistes; cette lutte et cette effusion de sang coûtent cher; nous serions vraiment sots de ne pas vouloir la paix. Nous y sommes plus intéressés que qui que ce soit au monde. Il n’y a pas de raison que nous ne la voulions pas. Si l’on nous met dans l’obligation de livrer combat, nous devons combattre et nous combattons. Nous sommes des gens normaux avec des réactions normales. Nous ne sommes pas anormaux ni déficients. Que pouvons-nous donc faire, lorsque l’on tente de nous chasser de nos propres foyers et de tuer nos femmes et nos enfants, sinon répliquer pour les défendre? L’amour de la paix que nous avons

many centuries and for countless ages, has enabled many thousands of Jews—in fact almost a million—to come and live generation after generation in perfect peace, freedom and equality with all the people about them in all the Arab lands.

We are not molesting the Jews in those Arab lands in spite of the very exceptional situation which has existed for quite some time. They are still treated quite equally with everyone else there. No care at all is spared in order to safeguard them, to give them every possible protection, and to allow them to live as equal, hard-working and free human beings.

Our countries have been practically the greatest haven for world Jewry throughout the ages; our countries have been the kind and welcoming home and bosom to which Jewry came for haven, for refuge, for help, and for consolation. All of the Arab world, not only Palestine—the Jews have no special claim on Palestine or on any other Arab land—has opened its lands to them. We opened our hearts to them. I shall not become sentimental here and speak of a thing which we find in dictionaries, called “gratitude”. I shall not deal with that. This is neither the time nor the place for it. But I shall say simply that, even if the Jews did not owe the Arab world, including Palestine, any gratitude at all, that does not give them the right to come and invade our lands, nor does it impose upon us the duty to sit supinely by while they do it.

I want to reassure the Security Council that our purpose is peace. We are ready to co-operate practically, without any hesitation, in any effort which the Security Council might possibly make in the direction of re-establishing peace in Palestine.

Yesterday, the Security Council heard from the representative of Iraq that the Political Committee of the Arab League, which is composed of the Foreign Ministers of the Arab States and of the representatives of the Palestinian Arabs, was ready to consider, within forty-eight hours, any suggestion that would be offered towards the re-establishment of peace in Palestine without prejudice to anybody's claims or rights. That offer was made in all good faith, in all sincerity, and it still stands.

During countless ages, and up to the present time, our salutation in the Arab world has been, “Peace unto you.” We do not merely have this salutation on the tips of our tongues; we have it deep in our hearts; we practice it in our actual lives as long as others let us live peacefully in our own homes.

The PRESIDENT (*translated from French*): I still have two speakers on my list, and I propose to call now on the representative of the

entretenu au cours de tant de siècles, et que nous avons toujours, a permis à des milliers de Juifs, presque un million en réalité, de venir vivre, pendant des générations, en territoire arabe, d'y jouir d'une paix parfaite, de la liberté et de l'égalité à l'égard de ceux au milieu desquels ils vivent.

Nous ne molestons pas, en dépit de la situation très particulière qui prévaut depuis longtemps déjà, les Juifs qui se trouvent sur ces territoires arabes. Ils sont encore traités sur un pied d'égalité avec tous ceux qui habitent ces pays. On n'épargne aucun effort pour les protéger de toutes les façons possibles et leur permettre de vivre comme des êtres humains, dans le travail, la liberté et l'égalité.

Nos pays ont pratiquement été le plus grand refuge des Juifs du monde entier au cours des siècles; nos pays ont été le foyer bienveillant et accueillant, l'asile où les Juifs sont venus se réfugier, chercher assistance et consolation. Le monde arabe tout entier, non pas seulement la Palestine — les Juifs n'ont pas de titres particuliers sur la Palestine ou toute autre terre arabe — leur a ouvert ses portes. Nous les avons reçus avec affection. Je ne veux pas m'attendrir maintenant et parler d'un sentiment qui, dans le dictionnaire, est désigné sous le nom de “gratitude”. Je ne veux pas considérer la chose sous cet angle. Ce n'est ni le moment, ni le lieu. Toutefois, je tiens simplement à faire remarquer que, s'ils ne sont tenus à aucune reconnaissance envers le monde arabe, y compris la Palestine, cela ne leur donne pas le droit d'envahir nos terres, et nous ne sommes pas pour autant contraints de rester passifs.

Je tiens à assurer de nouveau au Conseil de sécurité que nous recherchons la paix. Nous sommes prêts à coopérer d'une façon pratique, sans hésiter, à tout effort que le Conseil de sécurité pourrait faire en vue de rétablir la paix en Palestine.

Le Conseil de sécurité a pu entendre le représentant de l'Irak déclarer hier que le Comité politique de la Ligue arabe, qui se compose des Ministres des affaires étrangères des Etats arabes et des représentants des Arabes de Palestine, était disposé à examiner dans les quarante-huit heures toute proposition de paix pour la Palestine qui garantirait les droits et les titres de chacun. Cette offre a été faite en toute bonne foi, en toute sincérité, et n'a pas été retirée.

Depuis des siècles et jusqu'aujourd'hui nous nous saluons tous dans le monde arabe par les mots “la paix soit avec vous”. Ce n'est pas là une formule toute faite; nous pensons profondément le sens de ces mots et, pour autant qu'on nous laisse vivre en paix dans nos foyers, nous observons dans les réalités de l'existence le principe qu'ils expriment.

Le PRÉSIDENT: J'ai encore deux orateurs inscrits. Je me propose de donner la parole ce soir au représentant du Royaume-Uni et le représen-

United Kingdom. If the representative of Colombia agrees, I shall call on him at the beginning of our next meeting.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : I wish first of all to reply to a question put to me towards the end of our meeting yesterday [305th meeting] by the representative of Colombia, to which I promised I would try to reply today; and, secondly, I should like to inform the Security Council of certain instructions which I have received and to submit to its members certain proposals which my Government has authorized me to make. I apologize for trespassing on the time of the Council at this late hour, but I think we are all agreed that the question we are studying is one of extreme importance and urgency.

The question put to me yesterday by the representative of Colombia related to the treaty relations between His Majesty's Government in the United Kingdom, on the one hand, and the Governments of Egypt, Iraq and Transjordan, on the other. Among the obligations imposed upon my Government by these Treaties is the supply of military material to the three Arab States concerned. This obligation is of long standing and, in fact, each of the three Arab States has equipped its security forces with British material throughout its existence as an independent State. An interruption of British supplies would consequently have a serious effect on the ability of these States to insure their internal security and their readiness for self-defence. It will, therefore, be seen that the responsibility which rests upon my Government to maintain the flow of material constitutes an international obligation of major importance.

The Treaties of which I am speaking are not intended to limit in any way the sovereign independence of our allies, and do not, in fact, limit that independence. So far as Egypt and Iraq are concerned, this is, I think, generally recognized.

It is not many months since the Security Council listened to a protracted debate between myself and the Egyptian representative which, if it proved nothing else, certainly proved that Egypt does not regard itself as a vassal of the United Kingdom.

But statements have been made, notably by the representatives of the Union of Soviet Socialist Republics and of the Jewish Agency for Palestine, to the effect that the foreign policy of King Abdullah of Transjordan is controlled by my Government. I entirely repudiate this misconception. Transjordan is a sovereign State. It is not the case, as has been asserted by Mr. Shertok on behalf of the Jewish Agency, that the Commander-in-Chief of the Transjordan Army is appointed by the United Kingdom Government, nor that that Army cannot be employed outside Transjordan without British permission. Those statements are not exact.

tant de la Colombie, s'il le veut bien, parlera au début de notre prochaine séance.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je tiens tout d'abord à répondre à une question que le représentant de la Colombie m'a posée hier à la fin de la séance [305^{ème} séance] ; je lui ai promis d'essayer de lui répondre aujourd'hui ; en second lieu, je tiens à informer le Conseil de sécurité de certaines instructions que j'ai reçues et à présenter à ses membres des propositions que mon Gouvernement m'a autorisé à faire. Je vous prie de m'excuser de prolonger encore la séance alors qu'il est déjà tard, mais je crois que nous sommes tous d'avis qu'il s'agit d'un problème très important qu'il faut résoudre sans délai.

La question que m'a posée hier le représentant de la Colombie porte sur les traités qui ont été conclus entre le Gouvernement de Sa Majesté pour le Royaume-Uni, d'une part, et les Gouvernements de l'Égypte, de l'Irak et de la Transjordanie, d'autre part. Au nombre des obligations contractées par mon Gouvernement aux termes de ces traités figure la fourniture de matériel de guerre aux trois États arabes intéressés. Cette clause est en vigueur depuis longtemps et, en fait, chacun de ces trois États a pourvu à l'équipement des forces nécessaires à sa sécurité avec du matériel britannique, depuis le moment où il est devenu indépendant. La cessation des livraisons de matériel britannique aurait donc de sérieuses répercussions sur la capacité de ces États à assurer leur sécurité intérieure et la défense de leur territoire. Il est donc clair que la responsabilité, qui incombe à mon Gouvernement, d'assurer la livraison régulière de ce matériel, représente une obligation internationale de la plus haute importance.

Les traités dont je parle n'ont nullement pour objet de limiter l'indépendance souveraine de nos alliés et, en fait, ne limitent aucunement cette indépendance. En ce qui concerne l'Égypte et l'Irak, ce fait, je crois, a été généralement reconnu.

Il n'y a pas très longtemps, le Conseil de sécurité a entendu un débat prolongé entre le représentant de l'Égypte et moi-même, débat qui, s'il n'a pas prouvé autre chose, a certainement prouvé que l'Égypte ne se considère pas comme un vassal du Royaume-Uni.

Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'Agence juive pour la Palestine ont, entre autres, déclaré que la politique extérieure du roi Abdullah de Transjordanie était contrôlée par mon Gouvernement. Je rejette catégoriquement cette conception erronée. La Transjordanie est un État souverain. Il n'est pas exact, comme l'a affirmé M. Shertok, au nom de l'Agence juive, que le commandant en chef de l'armée de Transjordanie soit désigné par le Gouvernement du Royaume-Uni, ni que cette armée ne puisse être employée hors des frontières de la Transjordanie sans l'autorisation du Gouvernement du Royaume-Uni. Ces affirmations sont inexactes.

I should like to say a word now with regard to the British officers employed with the Arab Legion. These number altogether thirty-seven, of whom twenty-one are seconded from British services. The other sixteen are not now attached to any British service, but are employed by the Transjordan Government as individuals. I should explain that these sixteen include Glubb Pasha, who has often been mentioned and who is well known, and two other officers who were in the past seconded from Palestine to Transjordan. These have, however, now terminated all connexion with British service.

Finally, let me say, no British officer in any category in taking part in the present military operations in Jerusalem.

I am instructed to inform the Security Council that the United Kingdom Government is making immediate arrangements to insure that the twenty-one seconded officers shall not serve with the Arab Legion in Palestine. The remaining officers of British nationality are, of course, not subject to any British instructions.

I am also instructed to inform the Security Council that the next instalment of the subsidy — of which much has been said — which is payable to the Government of Transjordan in accordance with the Treaty, falls due for payment on 12 July, and that this financial obligation will be reviewed before that date in the light of decisions taken by the United Nations.

With reference to the supply of military material to the three Governments of Egypt, Iraq and Transjordan, I am instructed to state that if the Security Council should decide upon a general embargo which effectively would prevent the supply of arms to Arabs and Jews alike in Palestine, my Government would be willing to participate in such action by suspending the deliveries which it is at present making to Egypt, Iraq and Transjordan in completion of existing contracts.

Subject to the three decisions I have just announced, my Government will continue to honour its obligations under these Treaties. Let me point out that these Treaties are drafted in such a way as to insure their conformity with other international obligations. Thus, article 4 of the Treaty with Transjordan reads as follows:

“Nothing in the present Treaty is intended to or shall in any way prejudice the rights and obligations which devolve or may devolve upon either of the high contracting parties under the Charter of the United Nations or under any other existing international agreements, convention or treaties.”

Je voudrais dire un mot au sujet des officiers britanniques servant dans la Légion arabe. Le nombre de ceux-ci est, au total, de trente-sept, dont vingt et un sont détachés de services britanniques. Les seize autres n'ont, à l'heure actuelle, aucun lien avec l'armée du Royaume-Uni, mais sont employés par le Gouvernement de la Transjordanie à titre individuel. Je dois indiquer que, parmi ces derniers, se trouve Glubb Pacha, dont le nom a été souvent mentionné et qui est bien connu, et deux autres officiers qui étaient jadis détachés des troupes de Palestine pour servir en Transjordanie. Actuellement, ces seize officiers n'ont, comme je l'ai dit, aucun rapport avec les services britanniques.

Je dois enfin déclarer qu'aucun officier britannique, à quelque catégorie qu'il appartienne, ne prend part aux opérations militaires qui se déroulent actuellement à Jérusalem.

Je suis chargé d'informer le Conseil de sécurité du fait que le Gouvernement du Royaume-Uni prend des dispositions immédiates pour s'assurer que les vingt et un officiers détachés ne servent pas dans la Légion arabe en Palestine. Les autres officiers de nationalité britannique ne sont pas, bien entendu, susceptibles de recevoir des instructions du Gouvernement du Royaume-Uni.

Je suis également chargé d'informer le Conseil de sécurité du fait que la prochaine échéance des subventions — dont on a beaucoup parlé — qui sont dues au Gouvernement de la Transjordanie, conformément au traité, tombe le 12 juillet, et cette obligation financière sera révisée, avant cette date, en tenant compte des décisions qui seront prises par l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne la fourniture d'équipement militaire aux trois Gouvernements de l'Égypte, de l'Irak et de la Transjordanie, je suis chargé de déclarer que, si le Conseil de sécurité décidait d'imposer un embargo général qui, d'une manière effective, empêcherait la fourniture d'armes aux Arabes et aux Juifs en Palestine, mon Gouvernement serait prêt à participer à une telle mesure en suspendant les livraisons qu'il fait actuellement à l'Égypte, à l'Irak et à la Transjordanie, en exécution des contrats existants.

Suos réserve des trois décisions que je viens d'indiquer, mon Gouvernement continuera à remplir les obligations qu'il a contractées aux termes de ces traités. Ces traités sont d'ailleurs rédigés de manière à ne pas être en désaccord avec les autres obligations internationales. Ainsi, l'article 4 du traité avec la Transjordanie se lit comme suit:

“Rien, dans le présent traité, n'est destiné à contrevenir, ni ne contreviendra en aucune manière, aux droits et aux obligations qui incombent ou pourraient incomber à chacune des hautes parties contractantes aux termes de la Charte des Nations Unies ou de tous autres accords, conventions et traités existants.”

The Treaties with Iraq and Egypt, having been concluded before the Second World War, contain similar provisions with reference to the Covenant of the League of Nations. All three Treaties are therefore drafted in accordance with the spirit of Article 103 of the United Nations Charter.

There appeared to be an implication in the question addressed to me last night that the reply sent by the Political Committee of the Arab League to the Security Council's resolution of 22 May [*document S/773*] created a conflict of the kind envisaged in Article 103, a conflict, that is to say, between the obligations of my Government as a Member of the United Nations and its responsibilities under the Treaties with the three Arab States. The representative of Colombia stated:

"In other words, I should like to know whether those treaty obligations commit the United Kingdom Government to help the Arab Governments even if they do not fall in line with the cease-fire order." [*305th meeting*]

If I am right in thinking that there was this implication, then I feel bound to say that, in my view, the situation is rather more complex. If the Security Council were to engage in an effort to allocate responsibility for the conflict which is now proceeding in Palestine, I think it would have to take more factors into account than the immediate response to its latest resolution. There were earlier resolutions of the Security Council which aimed at a truce of a political, as well as a military, character. The essential fact that articles of truce drawn up on the basis of the resolution of 17 April [*document S/723*] were under consideration when the Mandate came to an end, and that the basis for a truce of that character was removed by the proclamation of a Jewish State on 14 May, must be borne in mind if we are seeking to understand and assess the Arab reaction to our later proposal for an exclusively military cease-fire.

My Government, considering that the truce terms which were still under discussion on 14 May were just and reasonable, made every effort to persuade the Arab Governments to accept them. In the changed circumstances of the last few days, my Government has also endeavoured to persuade the Arab Governments to agree to the cease-fire; but, contrary to what some representatives seem to believe, my Government's influence with those Governments is not unlimited. My Government is disappointed at the failure of this latest effort of the Security Council, but it could not associate itself with a judgment of the situation based upon the results of that effort alone. The tacit abandonment by the Security Council of political terms which the Arabs consider just and reasonable, must be

Les traités avec l'Irak et l'Égypte, qui ont été conclus avant la deuxième guerre mondiale, contiennent des dispositions analogues en ce qui concerne le Pacte de la Société des Nations. Tous ces traités ont donc été rédigés conformément à l'esprit de l'Article 103 de la Charte des Nations Unies.

Il m'a semblé que la question qui m'a été posée hier contenait un sous-entendu, à savoir que la réponse adressée par le Comité politique de la Ligue arabe à la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 mai [*document S/773*] créait un conflit de la nature de ceux qu'envisage l'Article 103 de la Charte, c'est-à-dire un conflit entre les obligations de mon Gouvernement en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies d'une part, et les obligations de mon Gouvernement résultant des traités conclus avec les trois États arabes, d'autre part. Le représentant de la Colombie a déclaré:

"En d'autres termes, je voudrais savoir si les obligations découlant des traités obligent le Gouvernement du Royaume-Uni à aider les Gouvernements arabes, même s'ils n'acceptent pas l'ordre de cesser le feu." [*305ème séance*]

Si j'ai eu raison d'y voir un tel sous-entendu, je dois dire que, à mon avis, la situation est beaucoup plus complexe que cela. Si le Conseil de sécurité se donnait pour tâche de répartir les responsabilités dans le conflit qui se déroule à l'heure actuelle en Palestine, je pense qu'il devrait tenir compte d'un plus grand nombre de facteurs que la seule réponse qu'il a reçue à sa dernière résolution. Il existe d'autres résolutions, émanant du Conseil de sécurité, qui cherchaient à obtenir une trêve politique aussi bien que militaire. Les articles d'un accord de trêve qui avaient été rédigés sur la base de la résolution du 17 avril [*document S/723*], étaient en cours d'examen lorsque le Mandat a pris fin. Les bases d'une trêve de cette nature ont été écartées par la proclamation de l'État juif le 14 mai. Ces faits essentiels ne doivent pas être oubliés si nous nous efforçons de comprendre la portée de la réaction arabe à notre dernière proposition qui préconisait une suspension d'armes de caractère exclusivement militaire.

Mon Gouvernement, considérant que les conditions de trêve qui étaient encore en discussion le 14 mai étaient justes et raisonnables, a fait tous ses efforts pour persuader les Gouvernements arabes de les accepter. Dans les circonstances mouvantes de ces quelques derniers jours, mon Gouvernement s'est également efforcé de persuader les Gouvernements arabes d'accepter une suspension d'armes. Mais, contrairement à ce que pensent, semble-t-il, certains représentants, l'influence de mon Gouvernement sur les Gouvernements arabes n'est pas illimitée. Mon Gouvernement constate avec déception que les derniers efforts du Conseil de sécurité n'ont pas abouti, mais il ne peut s'associer à une manière de juger la situation qui prendrait uniquement pour base les résultats de ce dernier effort. Le

taken into account if we are to make a fair appraisal of the present Arab attitude.

A suggestion has been made in the course of our discussion that the Security Council should now concentrate its attention upon the fighting in Jerusalem, and endeavour in the first place to restore peace there. The resolution adopted on 22 May [document S/773] contains a clause — which I had the honour of introducing—calling upon the parties to give the highest priority to the cessation of fighting in Jerusalem. Therefore, I agree entirely that that should perhaps be one of the first steps that we should take.

In this connexion, I should like to recapitulate a certain amount of recent history.

Before he left Palestine on the termination of the Mandate, the British High Commissioner did his best to negotiate a truce for Jerusalem. He presented to the Arab and Jewish leaders terms of truce which I think would be generally regarded as reasonable. In general outline they were as follows:

1. Cessation of all hostilities.
2. No arms or war-like stores to enter Jerusalem.
3. Supplies essential for the civil life of the population to be brought into the City subject to a check by an impartial body.
4. This neutral control to operate on all the principal roads entering the City.
5. No movement of population calculated to increase Arab or Jewish military strength in Jerusalem.
6. Access to the Wailing Wall for the Jewish population.
7. Evacuation by the Jews of an Arab quarter which they had occupied in the new city.

These terms were accepted by the Arab League. No reply was given to the High Commissioner by the Jewish authorities, and so far as I am aware, they have never yet stated their attitude towards these truce proposals for Jerusalem.

In addition to the negotiations for a truce, a cease-fire was in fact established in Jerusalem during the last days of the Mandate. According to information which we obtained from the International Red Cross, the responsibility for the breakdown of this cease-fire after the termination of the Mandate rests with the Stern group. No doubt this dissident group is not, or was not at that time, under the full control of the Jewish authorities. But if so, this very fact is an

fait que le Conseil de sécurité avait tacitement abandonné les conditions politiques que les Arabes considèrent comme justes et raisonnables, devrait être pris en considération si nous voulons juger équitablement l'attitude actuelle des Arabes.

Au cours de la discussion, la suggestion avait été faite que le Conseil de sécurité concentre son attention, au premier chef, sur les combats à Jérusalem et cherche à y rétablir la paix. La résolution adoptée le 22 mai [document S/773] contient une clause que j'avais eu l'honneur d'y introduire, invitant les parties à donner la première priorité à la cessation des combats à Jérusalem. Aussi bien, j'accepte entièrement la suggestion selon laquelle ce devrait être là une des premières mesures que nous devrions prendre.

A ce propos, je voudrais rappeler un peu d'histoire récente.

Avant de quitter la Palestine à la fin du Mandat, le Haut Commissaire britannique a fait de son mieux pour négocier une trêve pour Jérusalem. Il a présenté aux chefs arabes et juifs des conditions de trêve qui, il me semble, seraient généralement considérés comme raisonnables. Dans leurs grandes lignes, ces conditions étaient les suivantes:

1. Toutes hostilités devaient cesser.
2. Aucune arme ni munition ne devait entrer à Jérusalem.
3. Les approvisionnements nécessaires pour les besoins de la population civile devaient être apportés à Jérusalem, sous le contrôle d'un organe impartial.
4. Ce contrôle neutre devait fonctionner sur toutes les routes principales conduisant à Jérusalem.
5. Aucun mouvement de population ne devait avoir lieu qui pourrait augmenter les forces militaires arabes ou juives à Jérusalem.
6. L'accès au Mur des lamentations devait être garantie à la population juive.
7. Les Juifs devaient évacuer un quartier arabe qu'ils avaient occupé dans la Ville nouvelle.

Ces conditions ont été acceptées par la Ligue arabe, mais le Haut Commissaire n'a reçu aucune réponse des autorités juives et, autant que je le sache, les autorités juives n'ont pas jusqu'ici, fait connaître leur attitude à l'égard de ces propositions de trêve concernant Jérusalem.

S'ajoutant à ces négociations pour une trêve, une suspension d'armes a, en fait, été observée à Jérusalem au cours des derniers jours du Mandat. Selon les renseignements que nous avons reçus de la Croix-Rouge internationale, la responsabilité de la rupture de cette suspension d'armes après la fin du Mandat incombe au groupe Stern. Il n'est pas douteux que ce groupe dissident n'est pas, ou n'était pas à cette époque, sous le contrôle complet des autorités juives.

illustration of the difficulties with which the Council has to contend in presenting each side with proposals in which they can feel confidence.

The nature of the difficulties which have hitherto prevented the termination of the fighting in Jerusalem is further illustrated by an incident which has just been brought to my notice. I am informed that on 21 May, Mr. Azcárate, with the support of the President of the Truce Commission, appealed to King Abdullah to agree that the Arab forces, before launching an attack upon the Hadassah Hospital—which, together with the neighbouring Hebrew University, was and still is occupied by Jewish military forces—should permit the evacuation by the Red Cross of the medical staff and of the twenty-seven remaining patients. The King agreed to this proposal, and also stated that if the Jewish forces were withdrawn under the supervision of the Red Cross, he would undertake to safeguard the buildings and their contents. He undertook that the buildings would not be attacked pending consideration of this offer. The officer commanding the Arab Legion consequently ordered a cease-fire on 22 May, which he extended to 23 May at the request of the Truce Commission. The Truce Commission however was unable to obtain any reply from the Jewish authorities. I understand that the members of the Truce Commission consider that this incident has injured their reputation for integrity with the Arab command, and that they have so informed the Secretary-General.

I am not attempting, by bringing these facts to the attention of the Council, to prove the guilt of one party or the innocence of the other. What I am seeking to suggest is that the situation is one of great complexity, and that the Council should ensure that its information is sufficiently comprehensive before it takes further action to deal with this problem in which the feelings of two peoples are so deeply and so sincerely engaged.

I come now to perhaps the more important, and certainly, I think it will be agreed, the more constructive, part of what I have to say to the Council.

I share the disappointment felt by other members of the Security Council that the Arab States have not accepted the cease-fire resolution of 22 May. It appears to me, nevertheless, that their reply is couched in conciliatory language and merits careful consideration. The concluding passage in the Arab reply constitutes a request to the Security Council to recommend terms of settlement for the dispute. I do not think the Council can disregard this request. On the other hand, it is obviously impossible for the Council to put forward proposals within twenty-four or forty-eight hours at a time when the fighting in Palestine is continuing. Our immediate objective should be to bring the fighting to

Mais s'il en est ainsi, ce fait même est un exemple des difficultés auxquelles le Conseil de sécurité a à faire face lorsqu'il présente à chacune des deux parties des propositions susceptibles de gagner leur confiance.

La nature des difficultés qui ont empêché jusqu'à présent de mettre un terme aux combats qui se déroulent à Jérusalem se trouve encore illustrée par un incident qui vient d'être porté à ma connaissance. On me fait savoir que, le 21 mai, M. Azcárate, avec l'appui du Président de la Commission de trêve, avait adressé un appel au roi Abdullah pour que celui-ci autorise l'évacuation par la Croix-Rouge du personnel médical et des vingt-sept malades qui se trouvaient encore à l'hôpital Hadassah, avant que les forces arabes ne lancent une attaque contre cet hôpital qui, de même l'Université juive adjacente, était et est toujours occupé par les forces militaires juives. Le roi Abdullah a accepté cette proposition et a également déclaré que, si les forces juives étaient retirées sous le contrôle de la Croix-Rouge, il prendrait sur lui de sauvegarder les bâtiments et leur contenu. Il a accepté que les bâtiments ne soient pas attaqués pendant l'examen de cet offre. En conséquence, l'officier commandant la Légion arabe a ordonné de cesser le feu le 22 mai, et cet ordre a été prolongé le 23 mai à la demande de la Commission de trêve. La Commission de trêve n'a pu cependant obtenir une réponse des autorités juives. Je crois savoir que les membres de la Commission de trêve considèrent que cet incident a porté atteinte à leur réputation d'impartialité, auprès du commandement arabe; ils en ont informé le Secrétaire général.

En portant ces faits à la connaissance du Conseil de sécurité, je ne cherche pas à prouver la culpabilité d'une des parties et l'innocence de l'autre. Ce que je cherche à expliquer, c'est que la situation est extrêmement complexe, et que le Conseil devrait s'assurer qu'il possède des renseignements suffisamment étendus avant d'entreprendre une action ultérieure en vue de résoudre un problème dans lequel les sentiments de deux peuples sont engagés d'une manière aussi profonde et aussi sincère.

J'en viens maintenant à la partie qui est peut-être la plus importante et, certes, tous le reconnaîtront, la plus constructive de ce que j'avais à dire au Conseil.

Je partage la déception ressentie par les autres membres du Conseil de sécurité devant le fait que les Etats arabes n'ont pas accepté la résolution du 22 mai proposant de cesser le feu. Il me semble, néanmoins, que la réponse des Etats arabes est rédigée en termes conciliants et qu'elle mérite un examen attentif. Les derniers paragraphes de la réponse arabe constituent une demande adressée au Conseil de sécurité pour qu'il recommande des conditions de règlement du désaccord. Je ne crois pas que le Conseil puisse passer outre à cette demande. D'autre part, il est évidemment impossible au Conseil de sécurité de soumettre des propositions dans les vingt-quatre ou les quarante-huit heures, au

an end and to create conditions in which proposals for settlement can be carefully considered.

With these considerations in mind, the United Kingdom Government has instructed me to submit a resolution designed, in the first instance, to initiate a fresh attempt to obtain a cease-fire, but going beyond the resolution of 22 May by incorporating certain additional conditions and undertakings, and leading more directly to the search for a final settlement.

My Government recognizes, in view of the failure of previous recommendations under Chapter VI, that if the proposals which I am about to submit do not prove effective, it will be necessary to invoke Chapter VII.

In conclusion, I shall read to the Security Council a preliminary draft of the resolution which I am instructed to propose [*document S/795*]. I am communicating it to the Secretariat in order that it may be distributed without delay, thus enabling the members of the Security Council to have copies of it before they resume their discussion at our next meeting on this subject. I admit that the resolution, as I am about to read it, is rather roughly drafted. However, it will be discussed, I hope, in any case, and therefore perfection can be brought to it later. It reads as follows:

"The Security Council,

"Desiring to bring about a cessation of hostilities in Palestine without prejudice to the rights, claims and position of either Arabs or Jews,

"Calls upon both parties to order a cessation of all acts of armed force for a period of four weeks;

"Calls upon both parties to undertake that they will not introduce fighting personnel or men of military age into Palestine during the cease-fire;

"Calls upon both parties and upon all Governments to refrain from importing war material into Palestine during the cease-fire;

"Urges both parties to take every possible precaution for the protection of the Holy Places and of the City of Jerusalem;

"Instructs the United Nations Mediator for Palestine in concert with the Truce Commission to supervise the observance of the above provisions, and decides that they shall be provided with a sufficient number of military observers;

moment où les combats en Palestine se poursuivent. Notre tâche immédiate devrait donc être de mettre fin aux combats et de créer des conditions dans lesquelles des propositions d'accord pourraient être examinées attentivement.

Ces considérations ont amené le Gouvernement du Royaume-Uni à me charger de soumettre au Conseil de sécurité une résolution qui est, en premier lieu, une nouvelle tentative en vue de faire donner l'ordre de cesser le feu, mais qui va au delà de ce que prévoyait la résolution du 22 mai par le fait qu'elle contient certaines conditions et engagements devant permettre de rechercher plus directement un règlement définitif.

Mon Gouvernement, devant l'échec des recommandations faites aux termes du Chapitre VI de la Charte, reconnaît que, si les propositions que je suis sur le point de soumettre au Conseil ne se montrent pas efficaces, il sera nécessaire d'invoquer les dispositions du Chapitre VII.

En conséquence, je vais donner lecture au Conseil de sécurité d'un avant-projet de résolution [*document S/795*] que j'ai reçu pour instructions de présenter. Je l'ai communiqué au Secréariat afin qu'il soit distribué sans délai et que les membres du Conseil de sécurité puissent en prendre connaissance avant la discussion qui aura lieu sur ce sujet au cours de notre prochaine séance. Je reconnais que la résolution dont je vais donner lecture est un premier projet qui n'a pas été retouché. Comme toutefois elle fera l'objet d'une discussion, j'espère qu'elle pourra être améliorée, plus tard. Elle se lit comme suit:

"Le Conseil de sécurité,

"Désireux de faire cesser les hostilités en Palestine, sans préjudice des droits, revendications et positions des Arabes comme des Juifs,

"Prie les deux parties d'ordonner, pour une durée de quatre semaines, la cessation de tous actes d'hostilité armée;

"Prie les deux parties de s'engager à n'introduire en Palestine, pendant la durée de la suspension d'armes, ni combattants, ni hommes en âge de porter les armes;

"Prie les deux parties et tous les Gouvernements de s'abstenir d'importer du matériel de guerre en Palestine pendant la durée de la suspension d'armes;

"Invite instamment les deux parties à prendre toutes les précautions possibles pour la protection des Lieux saints et de la Ville de Jérusalem;

"Donne pour instructions au Médiateur des Nations Unies pour la Palestine de surveiller, de concert avec la Commission de trêve, l'application des dispositions ci-dessus, et décide de mettre à leur disposition un nombre suffisant d'observateurs militaires;

"Instructs the United Nations Mediator to make contact with both parties as soon as the cease-fire is in force with a view to making recommendations to the Security Council about an eventual settlement for Palestine;

"Calls upon all concerned to give the greatest possible assistance to the United Nations Mediator;

"Instructs the United Nations Mediator to make a weekly report to the Security Council during the cease-fire;

"Invites the States members of the Arab League and the Jewish and Arab authorities in Palestine to communicate their acceptance of this resolution to the Security Council within—which will be a short period;

"Decides that, if the present resolution is rejected by either party or by both, the present situation in Palestine will be reconsidered with a view to action under Chapter VII of the Charter."

The PRESIDENT (*translated from French*): I think it would be difficult for the Security Council to avoid meeting tomorrow morning. It will, therefore, meet at 10.30 and, if necessary, also in the afternoon.

The meeting rose at 6.45 p.m.

"Donne pour instructions au Médiateur des Nations Unies de se mettre en rapport avec les parties dès l'entrée en vigueur de l'ordre de cesser le feu, aux fins d'adresser au Conseil de sécurité des recommandations relatives à un règlement définitif de la question de Palestine;

"Prie tous les intéressés d'accorder, dans toute la mesure du possible, leur concours au Médiateur des Nations Unies;

"Donne pour instructions au Médiateur des Nations Unies d'adresser, pendant la durée de la suspension d'armes, des rapports hebdomadaires au Conseil de sécurité;

"Invite les Etats membres de la Ligue arabe et les autorités juives et arabes en Palestine à faire savoir au Conseil de sécurité, dans . . ." — un délai de courte durée à spécifier — "qu'ils acceptent la présente résolution;

"Décide que, si la présente résolution est repoussée par l'une ou l'autre des parties ou par les deux parties, il sera procédé à un nouvel examen de la situation actuelle en Palestine, en vue de prendre les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte."

Le PRÉSIDENT: Il me paraîtrait difficile que le Conseil ne se réunisse pas demain matin. Il se réunira donc à 10 h. 30 et, éventuellement, l'après-midi.

La séance est levée à 18 h. 45.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editori. Sudamericana S.A.
Alsina 300
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
729 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—

TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munskgaard
Nørregade 6
KJOBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^o

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cia. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahé Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
S'GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokbandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER
CARDIFF, BELFAST and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 17, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YOUGOSLAVIE

Drzavno Produzeca
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD